



SECRETARIAT GÉNÉRAL
JM/JLL/VD/-06

VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOÎTE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

Mennecey, le 23 février 2006

Chère Collègue,
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le Mercredi 01 Mars 2006 à 19Heures
Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- | | |
|-----------------|---|
| L11.05.333.151 | Décision du Maire acceptant le marché de Maîtrise d'œuvre passée entre la ville de Mennecey et le cabinet LESPRIT - Architectes |
| L11.05.335.154 | Décision du Maire acceptant le marché passé entre la ville de Mennecey et la société SERCL |
| L11.05.339.156 | Décision du Maire acceptant le marché négocié passé entre la ville de Mennecey et la Société 5 constructions et la Société MCS pour la construction de vestiaires tribunes « La remise du Rousset » |
| L11.05.343.164 | Décision du Maire acceptant le contrat passé entre la ville de Mennecey et l'association «ARTE FLAMENCO SEVILLANO » |
| L.11.05.346.167 | Décision du Maire acceptant la location d'un minibus passée entre la ville de Mennecey et la société ADA |
| L11.05.347.169 | Décision du Maire acceptant la convention pour une mission de coordination entre la ville de Mennecey et C.D.T.T.P |
| L11.05.354.179 | Décision du Maire acceptant le marché passé entre la ville de Mennecey et la société PCO-CEGEDIM |
| L11.06.03.182 | Décision du Maire acceptant la proposition de prêt passée entre la ville de Mennecey et Dexia Crédit Local |
| L11.06.11.187 | Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Mennecey et le CIG pour la mise à disposition d'un archiviste |
| L11.06.16.189 | Décision du Maire acceptant le contrat de location passée entre la ville de Mennecey et la société FAXY |
| L11.06.18.190 | Décision du Maire acceptant la reconduction des contrats de maintenance des progiciels passés entre la ville et la société LOGITUD |
| L11.06.18.191 | Décision du Maire acceptant le contrat de maintenance passé entre la ville et la SARL MINOS |
| L11.06.23.194 | Décision du Maire acceptant la nouvelle date de consolidation de l'accident de service de Madame REISS |
| L11.06.27.197 | Décision du Maire acceptant la Mission de contrôle technique concernant la construction de vestiaires, tribunes au lieu dit « La Remise du Rousset » |
| L11.06.30.198 | Décision du Maire acceptant le marché d'informatisation de la bibliothèque passée entre la ville et la société AID COMPUTERS |

Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2005 (mis sur table lors du Conseil du 14.12.05)

Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2005

ORDRE DU JOUR

I) FINANCES

Rapporteur : Monsieur BOULEY

- 1) Compte administratif 2005
- 2) Compte de Gestion du Comptable Public
- 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2006
- 4) Redevances gaz et électricité pour les logements communaux
- 5) Acompte de subvention pour Espace Culturel
- 6) Ouverture d'un crédit en Investissement pour travaux d'urgence
- 7) Rapport sur l'utilisation des fonds de la DSU

III) URBANISME – TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

- 8) Budget Eau Potable : Compte Administratif 2005 et Compte de Gestion du Receveur Municipal
- 9) Budget Assainissement : Compte Administratif 2005 et Compte de Gestion du Receveur Municipal
- 10) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de l' Ormeteau
- 11) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de la Sablière
- 12) Intégration dans le domaine public communal des V.R.D du lotissement " Le Hameau des Quatre Vents" Chemin aux Chèvres.
- 13) Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement " Fort l'Oiseau "
- 14) Transfert du siège social des Associations Menneçoises du 7 rue de l'arcade, au 65 Boulevard Charles de Gaulle
- 15) Précisions sur les orientations de la future ZAC Avenue DARBLAY

IV) RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

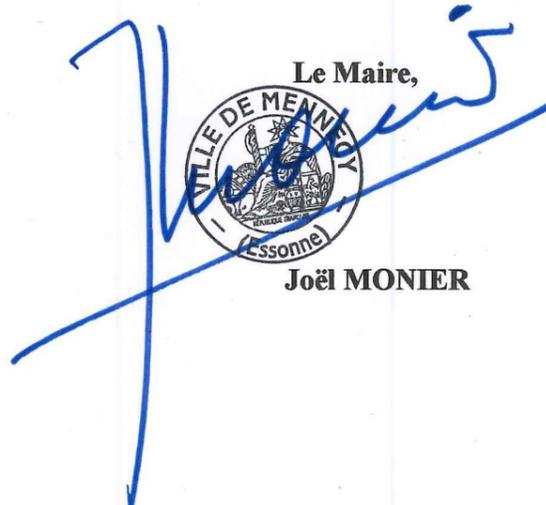
16) Création d'un poste de médecin de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet (12h/mois)

17) Création d'un poste d'agent technique principal à temps complet

V) AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Annie BERTHAUD

18) Transfert de charges à la CCVE : transport scolaire de la Ferté-Alais


 Le Maire,

 Joël MONIER

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A.....

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 01 Mars 2006

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 24 puis 25

Convoqués le 23 février 2006

L'an deux mille six, le premier mars à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt cinq au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Nadège DEVILLE, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD (arrivée 19h15), Christine COLLET, Jouda PRAT, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUVOIRS :

Madame Geneviève RYCKEBUSCH, pouvoir à Monsieur Daniel PERRET
Monsieur Daniel MOIRE, pouvoir à Monsieur Daniel BAZOT
Monsieur Apolo LOU YUS, pouvoir à Monsieur Bernard BOULEY
Monsieur Hervé MARBEUF, pouvoir à Madame Chantal LANGUET
Monsieur Claude GARRO, pouvoir à Madame Christine COLLET
Monsieur Jean-François PEZAIRE, pouvoir à Madame Jouda PRAT
Monsieur Gilbert NEUHAUS, pouvoir à Monsieur Joël MONIER

ABSENTS :

Madame Sophie BERNARD

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal sur proposition du Maire; Madame Danièle MULLER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction au' elle accepte.

BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2005,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 février 2005,

APRES que monsieur le Maire ait quitté l'assemblée municipale le temps de lui permettre de délibérer conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte Administratif, du budget principal du Maire, de l'exercice 2005 et le compte de gestion du Comptable Public du même exercice conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses :	5 179 745,58 €
Recettes :	5 006 630,58 €
Déficit de l'exercice :	173 115,00 €
Déficit antérieur :	1 302 928,27 €
Déficit de clôture :	1 476 043,27 €

Correction du déficit de clôture après intégration des restes à réaliser :

Dépenses	Recettes
3 843 863,00 €	2 145 023,00 €

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	15 059 915,71 €
Recettes :	16 513 161,83 €
Excédent de l'exercice :	1 453 246,12 €
Excédent antérieur :	450 000,00 €
Excédent de clôture :	1 903 246,12 €

Excédent global de clôture : 427 202,85 €

Par délégation du Maire
 en son absence
Chantal LANGUET
 1^{er} Adjoint au Maire

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 3



BUDGET GENERAL

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MADAME LE
RECEVEUR MUNICIPAL.**

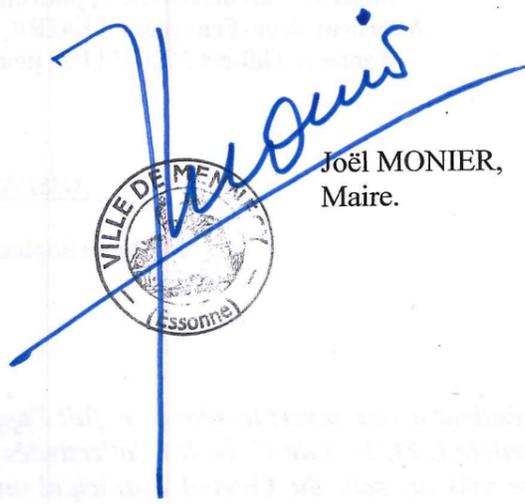
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2005,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOPTE le Compte de gestion de l'exercice 2005 conformément aux documents joints.


Joël MONIER,
Maire.



<u>ADOPTE A LA MAJORITE</u>
POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 1

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2005,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de gestion de l'exercice 2005 pour le budget annexe de l'Assainissement conformément aux documents joints.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 1

Joël MONIER,
Maire.



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FRAIS DE CHAUFFAGE DES LOGEMENTS DU PARC MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 14 décembre 1954 (modifié par arrêté du 02.03.57),

VU la loi 90-1067 du 28 novembre 1990,

VU la délibération du conseil municipal du 31 octobre 2000 fixant les frais de chauffage des logements du parc municipal,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 Février 2006,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réactualiser la délibération du 31 octobre 2000 pour les frais de chauffage des logements du parc municipal qui ne sont pas dotés de chaudière, chauffe-eau individuels ni de compteurs divisionnaires,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de faire payer aux personnes occupant un logement du parc municipal, à compter du 1^{er} mars 2006, un tarif basé sur la consommation moyenne estimée par gaz de France pour une famille, soit

12 500 kwh au prix de 0,0404 € ttc le kwh pour 2005
125 € ttc l'abonnement

Coût total 630 € ttc annuels

Le prix sera révisé chaque année en fonction de l'augmentation du coût du gaz et de l'abonnement.

DIT que les crédits de recette seront inscrits au budget de l'exercice 2006 suivants.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 26
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de Mennecy.

SERVICE CULTUREL**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 24 mars 2005 adoptant la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et aux autres organismes de droit privé,

VU le courrier de demande d'acompte de subvention de l'Association Espace Culturel de Mennecey en date du 7 février 2006,

CONSIDERANT l'attribution d'une subvention de 82.050 € à l'association Espace Culturel Mennecey dite CAC au cours de l'exercice budgétaire 2005,

CONSIDERANT la nécessité pour l'association Espace Culturel Mennecey de percevoir un acompte de subvention au titre de l'exercice 2006, lui permettant de disposer d'une trésorerie suffisante pour fonctionner durant le 1^{er} trimestre 2006,

APRES DELIBERATION

DECIDE d'octroyer à l'association Espace Culturel Mennecey dite CAC, un acompte de 30.000 € à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera octroyée lors de l'adoption du budget primitif 2006,

DIT qu'à minima les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2006.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 20
CONTRE : 4
ABSTENTION : 8
ABSENT : 1



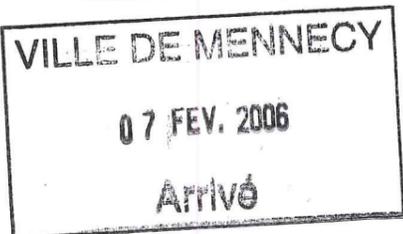
Joël Monier
Joël MONIER,

Maire.



*Espace Culturel Jean-Jacques Robert
7, Avenue de Villeroy
91540 Mennecey*

Tel : 01.69.90.00.37
01.69.90.04.92
Fax : 01.64.57.30.95



Monsieur Joël MONIER
Maire
Hôtel de Ville
91540 MENNECEY

Mennecey, le 7 février 2006

Monsieur le Maire,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation de trésorerie de l'Espace Culturel. A ce jour, la trésorerie de l'association est limitée et ne nous permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

Cet état de fait est la résultante de plusieurs facteurs, notamment :

- Baisse de la fréquentation de certains spectacles
- Coût de plus en plus élevé des cachets techniques des spectacles.

Nous nous efforçons de réduire au maximum les coûts futurs. Cependant, les quelques mois à venir restent critiques, surtout que nous sommes dans l'obligation de verser des acomptes pour la prochaine saison.

Afin de ne pas mettre en péril l'association, nous n'avons pas, à ce jour, débuté cette saison 2006/2007. Malheureusement, nous ne pouvons plus attendre. Prolonger cette attente reviendrait à renoncer à une prochaine saison par manque de choix. Nous souhaitons bien sûr allier coût et qualité et surtout honorer tous les contrats déjà signés.

Pour ces raisons, et afin de ne pas interrompre le fonctionnement de l'Espace, j'ai l'honneur de solliciter de votre part, un acompte de 30 000 € sur la subvention qui doit nous être allouée.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mon plus profond dévouement.


Françoise SANSON

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP 2006 POUR
REALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT, que la chaudière de la rue de l'arcade, au service animation, est tombée en panne début janvier et qu'il n'est pas possible de la réparer,

CONSIDERANT, que les travaux nécessitent l'installation du gaz de ville dans ce local et l'acquisition d'une nouvelle chaudière

CONSIDERANT, que le budget 2006 de la commune sera voté le 30 mars prochain et qu'il est nécessaire d'engager les travaux de réparation.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 février 2006,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'ouverture de crédits en section d'investissement, par anticipation du vote du budget, pour un montant de 14 000 €.

DIT que les crédits ouverts seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2006.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de Mennechy.

**RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS RECUS AU TITRE DE LA
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2005**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

VU la loi du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

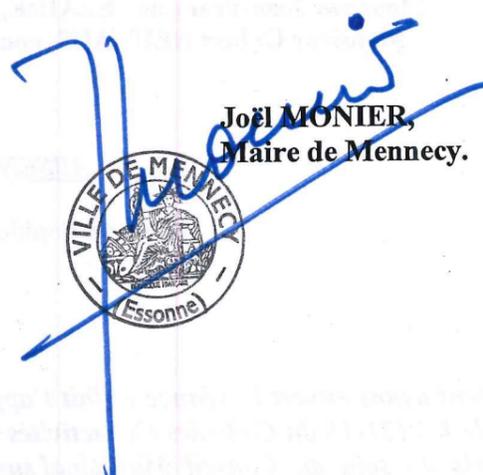
VU l'article L-2334-19 du Code Général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 Février 2006,

CONSIDERANT que la commune de Mennecey a été éligible en 2005 à la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 52 285 € et qu'elle doit présenter un rapport sur l'utilisation de ces fonds.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le rapport de présentation de l'utilisation des fonds de la dotation de solidarité urbaine 2005.


Joël MONIER,
Maire de Mennecey.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1

OBJET : BUDGET EAU POTABLE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

- 3 MARS 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2005,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'eau potable,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le compte administratif 2005 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	71 443,25 €
. Recettes	:	30 997,82 €
. Déficit de l'exercice	:	40 445,43 €
. Excédent antérieur reporté	:	73 755,83 €
. Excédent de clôture	:	33 310,40 €

Section Exploitation :

. Dépenses	:	78 110,94 €
. Recettes	:	71 759,11 €
. Déficit de l'exercice	:	6 351,83 €
. Excédent antérieur reporté	:	7 372,98 €
. Excédent de clôture	:	1 021,15 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 34 331,55 €

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 3

Par délégation du Maire
 En son absence
Chantal LANGUET
 1^{er} Adjoint au Maire



OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

- 3 MARS 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2005,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'assainissement,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2005 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	445 574,41 €
. Recettes	:	321 090,02 €
. Déficit de l'exercice	:	124 484,39 €
. Excédent antérieur reporté	:	204 487,68 €
. Excédent de clôture	:	80 003,29 €

Section Exploitation :

. Dépenses	:	167 833,19 €
. Recettes	:	225 940,59 €
. Excédent de l'exercice	:	58 107,40 €
. Excédent de clôture	:	58 107,40 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 138 110,69 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 3

Par délégation du Maire
En son absence
Chantal LANGUET
1^{er} Adjoint au Maire



OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE DE L'ORMETEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Général n° 86.6.32 du 21 décembre 1989 concernant les aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'implantation des dispositifs de sécurité aux abords de l'école de l'Ormeteau - 9, rue de l'Ormeteau à Mennecey,

APRES avis favorable de la Commission Urbanisme-Travaux du 24 janvier 2006,

APRES avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité du 8 février 2006,

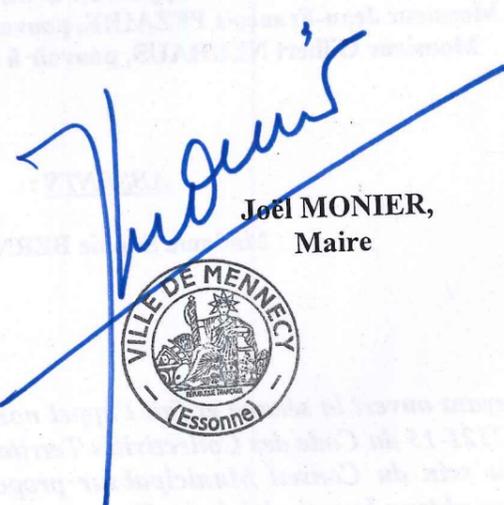
APRES DELIBERATION

DEMANDE l'inscription au programme de la sécurité routière de l'aménagement des abords de l'école de l'Ormeteau,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département,

SOLLICITE la mise à disposition des équipements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage départementale,

S'ENGAGE à assurer la gestion et l'entretien de ces aménagements.


Joël MONIER,
Maire



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1

OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE DE LA SABLIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Général n° 86.6.32 du 21 décembre 1989 concernant les aménagements de sécurité aux abords des établissements scolaires,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'implantation des dispositifs de sécurité aux abords de l'école de la Sablière - rue de la Sablière à Mennecey,

APRES avis favorable de la Commission Urbanisme-Travaux du 24 janvier 2006,

APRES avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Sécurité du 8 février 2006,

APRES DELIBERATION

DEMANDE l'inscription au programme de la sécurité routière de l'aménagement des abords de l'école de la Sablière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département,

SOLLICITE la mise à disposition des équipements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage départementale,

S'ENGAGE à assurer la gestion et l'entretien de ces aménagements.

Joël Monier

Joël MONIER,
Maire



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

OBJET : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DES QUATRE VENTS » - CHEMIN AUX CHEVRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'article L 2122-21 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération prise en Conseil Municipal en date du 19 octobre 2000 approuvant le projet de rétrocession de la voirie et des réseaux à la Commune,

VU la délibération prise en Conseil Municipal en date du 29 juin 2005 approuvant le projet de rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, par le Président de l'Association Foncière Urbaine Libre « Le Hameau des 4 vents » de la voirie du n°24 au n°42 chemin aux Chèvres, cadastrée BK n°65, d'une superficie de 1 252 m² et son classement dans le domaine public communal ainsi que la rétrocession à la Commune de l'éclairage public (consommation et entretien) et du réseau d'assainissement,

VU l'arrêté municipal n° L11.05.313.139 en date du 9 novembre 2005 prescrivant l'enquête publique,

VU le dossier soumis à Enquête publique,

CONSIDERANT qu'une observation inscrite sur le registre d'enquête publique a été étudiée par la Commune,

VU les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur dans son rapport du 20 décembre 2005,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux en date du 24 janvier 2006,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, par l'Association Foncière Urbaine Libre « Le Hameau des 4 vents » de la voirie du n°24 au n°42 chemin aux Chèvres, cadastrée BK n°65, d'une superficie de 1 252 m² et son classement dans le domaine public communal ainsi que la rétrocession à la Commune de l'éclairage public (consommation et entretien) et du réseau d'assainissement.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



Joël MONIER,
Maire.

OBJET : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU LOTISSEMENT « FORT OISEAU »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'article L 2122-21 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération prise en Conseil Municipal en date du 19 octobre 2000 approuvant le projet de rétrocession de la voirie et des réseaux à la Commune,

VU la délibération prise en Conseil Municipal en date du 29 juin 2005 approuvant le projet de rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, par la Présidente de l'Association Syndicale Libre « Fort Oiseau » de la voirie du n°1 au n°18 rue de Fort Oiseau, cadastrée BB n°191, d'une surface de 2 096 m², et son classement dans le domaine public communal ainsi que la rétrocession à la Commune de l'éclairage public (consommation et entretien) et du réseau d'assainissement,

VU l'arrêté municipal n° L11.05.313.138 en date du 9 novembre 2005 prescrivant l'enquête publique,

VU le dossier soumis à Enquête publique,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune observation sur le registre d'enquête publique,

VU les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur dans son rapport du 20 décembre 2005,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux en date du 24 janvier 2006,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la rétrocession à la Commune, à l'euro symbolique, par l'Association Syndicale Libre « Fort Oiseau » de la voirie du n°1 au n°18 rue de Fort Oiseau, cadastrée BB n°191, d'une surface de 2 096 m², et son classement dans le domaine public communal ainsi que la rétrocession à la Commune de l'éclairage public (consommation et entretien) et du réseau d'assainissement,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



Joël MONIER,
Maire.

CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN DE 2^{ème} CLASSE NON-TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET - 12 HEURES PAR MOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste de médecin de 2^{ème} classe non-titulaire à temps non complet (12 heures par mois), compte tenu du besoin de service afin d'assurer les visites d'entrées et le suivi médical des enfants fréquentant les Crèches Jean BERNARD et la Ribambelle,

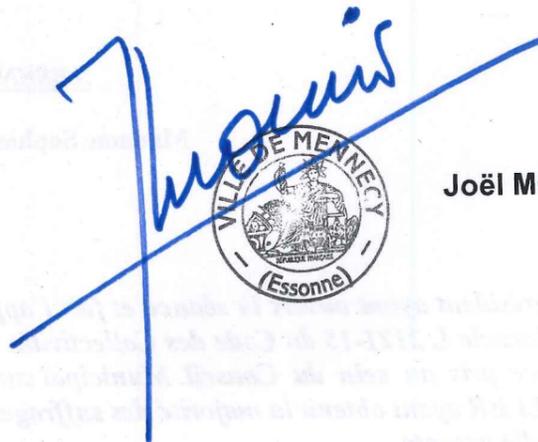
CONSIDERANT que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 852, l'indice majoré : 695 du grade de médecin de 2^{ème} classe,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de créer un poste de médecin de 2^{ème} classe non-titulaire à temps non complet à raison de 12 heures/mois, à compter du 1^{er} mars 2006, compte tenu des besoins de services afin d'assurer les visites d'entrées et le suivi médical des enfants fréquentant les Crèches Jean BERNARD et la Ribambelle.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 852, l'indice majoré : 695 du grade de médecin de 2^{ème} classe,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget communal.




Joël MONIER,
Maire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

CREATION D'UN POSTE D' AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir la création d'un poste d'agent technique principal à temps complet afin de permettre la nomination d'un agent dans le cadre des avancements de grades 2006,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 22 février 2006,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de créer un poste d'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2006, afin de procéder à la nomination d'un agent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire



Joël MONIER

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1

TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE LA FERTE ALAIS : TRANSFERT DE CHARGES A LA CCVE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le CGCT et notamment son article L 5211-17,

VU l'arrêté préfectoral 2002 PREF.DCE/0393 en date du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE),

VU les statuts de la CCVE lui attribuant la compétence transport,

VU la délibération du Conseil Communautaire du Val d'Essonne en date du 11 octobre 2005 portant sur le transfert de charges lié au transfert de la compétence transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Ferté-Alais,

CONSIDERANT que les Communes membres doivent se prononcer sur les points liés aux transferts de charges,

CONSIDERANT que ces propositions ne deviendront définitives que si elles sont approuvées à la majorité qualifiée exigée pour la création des communautés de communes,

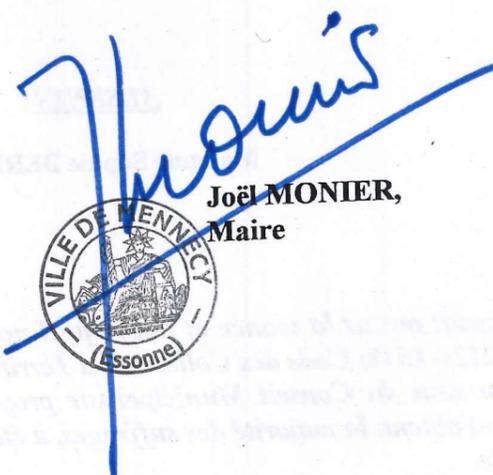
APRES avis de la commission environnement/transports du 31 janvier 2006,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de transférer les charges suivantes à la CCVE :

- Transfert de charges lié au transfert de la compétence transport scolaire des élèves maternelles et élémentaires de la Ferté-Alais,
- Transfert de charges lié au transfert de la compétence transport scolaire des élèves maternelles et élémentaires de la Ferté-Alais pour le dernier trimestre 2005 (premier trimestre de l'année scolaire 2005/2006)

et telles que définies dans les délibérations du Conseil communautaire du 11 octobre 2005.


Joël MONIER,
Maire



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 1

VILLE DE ...
Département de ...

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 1 MARS 2006

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01 Mars 2006

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 24 puis 25

Convoqués le 23 février 2006

L'an deux mille six, le premier mars à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt cinq au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,
Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Nadège DEVILLE, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD (arrivée 19h15), Christine COLLET, Jouda PRAT, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUVOIRS :

**Madame Geneviève RYCKEBUSCH, pouvoir à Monsieur Daniel PERRET
Monsieur Daniel MOIRE, pouvoir à Monsieur Daniel BAZOT
Monsieur Apolo LOU YUS, pouvoir à Monsieur Bernard BOULEY
Monsieur Hervé MARBEUF, pouvoir à Madame Chantal LANGUET
Monsieur Claude GARRO, pouvoir à Madame Christine COLLET
Monsieur Jean-François PEZAIRE, pouvoir à Madame Jouda PRAT
Monsieur Gilbert NEUHAUS, pouvoir à Monsieur Joël MONIER**

ABSENTS :

Madame Sophie BERNARD

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal sur proposition du Maire; Madame Danièle MULLER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu' elle accepte.

Mennecy, le 23 février 2006

Chère Collègue,
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le Mercredi 01 Mars 2006 à 19Heures

Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L11.05.333.151 Décision du Maire acceptant le marché de Maîtrise d'œuvre passée entre la ville de Mennecy et le cabinet LESPRIT – Architectes
- L11.05.335.154 Décision du Maire acceptant le marché passé entre la ville de Mennecy et la société SERCL
- L11.05.339.156 Décision du Maire acceptant le marché négocié passé entre la ville de Mennecy et la Société 5 constructions et la Société MCS pour la construction de vestiaires tribunes « La remise du Rousset »
- L11.05.343.164 Décision du Maire acceptant le contrat passé entre la ville de Mennecy et l'association «ARTE FLAMENCO SEVILLANO »
- L.11.05.346.167 Décision du Maire acceptant la location d'un minibus passée entre la ville de Mennecy et la société ADA
- L11.05.347.169 Décision du Maire acceptant la convention pour une mission de coordination entre la ville de Mennecy et C.D.T.T.P
- L11.05.354.179 Décision du Maire acceptant le marché passé entre la ville de Mennecy et la société PCO-CEGEDIM
- L11.06.03.182 Décision du Maire acceptant la proposition de prêt passée entre la ville de Mennecy et Dexia Crédit Local
- L11.06.11.187 Décision du Maire acceptant la convention passée entre la ville de Mennecy et le CIG pour la mise à disposition d'un archiviste
- L11.06.16.189 Décision du Maire acceptant le contrat de location passée entre la ville de Mennecy et la société FAXY
- L11.06.18.190 Décision du Maire acceptant la reconduction des contrats de maintenance des progiciels passés entre la ville et la société LOGITUD
- L11.06.18.191 Décision du Maire acceptant le contrat de maintenance passé entre la ville et la SARL MINOS
- L11.06.23.194 Décision du Maire acceptant la nouvelle date de consolidation de l'accident de service de Madame REISS
- L11.06.27.197 Décision du Maire acceptant la Mission de contrôle technique concernant la construction de vestiaires, tribunes au lieu dit « La Remise du Rousset »
- L11.06.30.198 Décision du Maire acceptant le marché d'informatisation de la bibliothèque passée entre la ville et la société AID COMPUTERS

Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2005 (mis sur table lors du Conseil du 14.12.05)

Adoption du procès verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2005

ORDRE DU JOUR

I) FINANCES

Rapporteur : Monsieur BOULEY

- 1) Compte administratif 2005
- 2) Compte de Gestion du Comptable Public
- 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2006
- 4) Redevances gaz et électricité pour les logements communaux
- 5) Acompte de subvention pour Espace Culturel
- 6) Ouverture d'un crédit en Investissement pour travaux d'urgence
- 7) Rapport sur l'utilisation des fonds de la DSU

III) URBANISME – TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

- 8) Budget Eau Potable : Compte Administratif 2005 et Compte de Gestion du Receveur Municipal
- 9) Budget Assainissement : Compte Administratif 2005 et Compte de Gestion du Receveur Municipal
- 10) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de l' Ormeteau
- 11) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de la Sablière
- 12) Intégration dans le domaine public communal des V.R.D du lotissement " Le Hameau des Quatre Vents" Chemin aux Chèvres.
- 13) Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement " Fort l'Oiseau "
- 14) Transfert du siège social des Associations Menneçoises du 7 rue de l'arcade, au 65 Boulevard Charles de Gaulle

15) Précisions sur les orientations de la future ZAC Avenue DARBLAY

IV) RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

16) Création d'un poste de médecin de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet (12h/mois)

17) Création d'un poste d'agent technique principal à temps complet

V) TRANSPORTS

Rapporteur : Daniel BAZOT

18) Transfert de charges à la CCVE : transport scolaire de la Ferté-Alais

Le Maire,

Joël MONIER

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A
Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame Danièle MULLER), Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23.

Concernant la décision L 11.06.03.182 prêt Dexia Crédit Local :

Michel BOUCHERY : « Monsieur Le Maire, peut-on savoir pourquoi ce prêt ? Y a-t-il une nécessité particulière ? A-t-il un but ? Ou est-ce simplement de façon à avoir de la trésorerie ? »

Bernard BOULEY : « C'est un prêt que l'on a voté lors du dernier Conseil pour réaliser des travaux d'assainissement. »

Monsieur Le Maire propose l'approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 novembre 2005 et du 14 décembre 2005.

Annie BERTHAUD : « Je souhaiterais prendre la parole. »

Joël MONIER : « Je vous en prie. »

Annie BERTHAUD : « Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur REYNAUD, vous avez parlé d'une forte dégradation de l'entretien des locaux scolaires. J'aurai voulu vous répondre. Sur le moment j'étais franchement étonnée car sincèrement, c'est impeccable. Je suis donc très surprise que vous fassiez ainsi des affirmations graves sans plus de preuves que des « on-dits ». Je vous invite donc à venir, quand vous le voulez, visiter nos écoles. Vous serez surpris de la propreté et de l'hygiène qui y règnent. Nous avons bien structuré le service de l'entretien en augmentant le nombre des agents et en investissant dans le matériel. Il n'y a aucune raison de faire des remarques de ce genre, offensantes et décourageantes pour le personnel que j'estime et qui accomplit un travail quotidien ingrat et difficile. Un directeur à qui j'en ai parlé se dit prêt à vous répondre sur ce point car il n'y a aucun problème dans son école, comme d'ailleurs dans n'importe quelle autre. Voilà ce que j'avais à dire. »

Joël MONIER : « Y a-t-il d'autres interventions mes chers collègues ? »

Danièle MULLER : « J'attends la fin du Conseil pour faire une petite remarque sur le CCAS. »

Joël MONIER : « Bien, mais n'oubliez pas de me le rappeler. »

Jouda PRAT : « Concernant la requête de Madame GUYOMARD, vous avez marqué : abstention : Prat/Pezaire ; or nous avons voté Contre. »

Joël MONIER : « D'accord nous allons améliorer cela pour la prochaine fois et nous allons procéder à ces modifications. A présent, nous allons aborder l'ordre du jour de notre Conseil Municipal. Mais avant d'entreprendre cette longue litanie, je vous prie de prendre pour information que le point N°15 portant « Précisions sur les orientations de la future ZAC Darblay » est retiré pour plus amples informations, ou si vous préférez, pour des informations plus précises. »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que c'est en rapport avec ce que nous avons dit au cours de la commission urbanisme sur ce sujet et par rapport à deux modifications, c'est-à-dire la régularisation d'une erreur et le nouveau périmètre ? Ou est-ce qu'il y a d'autres raisons pour que vous ayez retiré ce point ? »

Joël MONIER : « Celles que vous venez de préciser sont importantes. Elles nous ont permis de réfléchir et donc de reporter la délibération à un Conseil Municipal ultérieur. »

Jean-Paul REYNAUD : « Deuxième question : est-ce que cela a un rapport avec les dernières réunions qui ont eu lieu sur le sujet et notamment la réunion de lundi dernier ? Est-ce que c'est après cette réunion que vous avez décidé de retirer ce point ? »

Joël MONIER : « Disons que c'est un peu de tout cela, mon cher collègue »

Jean-Paul REYNAUD : « Vous êtes toujours un expert des réponses très vagues, Monsieur Le Maire ! »

Joël MONIER : « C'est ma philosophie. »

Jouda PRAT : « C'est-à-dire que cela sera reporté dans un mois ou deux mois ? »

Joël MONIER : « On devrait traiter cela dans le prochain Conseil Municipal qui sera à la fin du mois de mars. On vous la présentera à ce moment là. Mais cela suivra la chronologie normale, à savoir le passage en Bureau Municipal, en commission des travaux pour arriver jusqu'à notre assemblée. »

Jouda PRAT : « Donc d'ici là, nous aurons plus d'informations. »

Joël MONIER : « Nous aussi nous aurons plus d'informations. »

Jouda PRAT : « Vous recherchez l'information, c'est bien. Il ne faut pas nier que l'on recherche toujours l'information. Il ne faut pas écrire qu'on ne recherche pas l'information puisqu'on est sur la notion d'information. »

Joël MONIER : « Je ne confonds pas l'information et la désinformation. »

Jouda PRAT : « Etre informé ! On a toujours cherché à être informé ! »

Joël MONIER : « N'ayez aucune crainte chère Madame PRAT, nous allons répondre à votre curiosité qui est tout à fait saine. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il est nécessaire que cette remarque soit faite au début du Conseil. Je voulais simplement vous signaler, afin que les choses s'améliorent la prochaine fois, que notre collègue Esther GIBAND n'a eu les dossiers préparatoires à ce Conseil que lundi. Elle avait un avis de passage dans sa boîte aux lettres effectivement vendredi, ce qui est sans doute tout à fait normal. Le problème est que l'avis de passage mentionnait que le dossier ne serait récupérable qu'à partir du lundi suivant, à la Poste. Cela pose un problème car nous n'avons plus les 5 jours francs. On ne va pas faire un scandale. Mais ce n'est pas la première fois que mademoiselle GIBAND a ses dossiers tardivement parce que visiblement le personnel municipal n'arrive pas à accéder aux boîtes aux lettres directement. Je pense que là, il y a

quelque chose à faire. Je suis tout de même surpris que la Police Municipale ne puisse pas obtenir un accès aux portes avec code avec ces actions là. Cela me choque un petit peu. Il faudrait peut-être que quelque chose soit regardé entre vos services et le gestionnaire du parc HLM correspondant. »

Joël MONIER : « Y a t'il un code ou une clé ? »

Esther GIBAND : « C'est un badge. »

Joël MONIER : « Nous allons améliorer cela pour vous faire plaisir et c'est normal »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas faire plaisir. C'est réglementaire. »

Joël MONIER : « D'accord. On va répondre à cette attente. C'est vrai qu'il y a un problème. Mais c'est juste avec Mademoiselle GIBAND que nous avons ce genre de soucis. »

Jouda PRAT : « Là Monsieur MONIER, nous n'avons pas respecté le minimum légal qui est de 5 jours francs. »

Joël MONIER : « On ne peut pas laisser dire cela, Madame. Le cas de Mademoiselle GIBAND est un cas un peu particulier si je puis dire et avec tout le respect que j'ai pour elle. Elle nous demande de lui envoyer les dossiers en recommandé et donc doit les retirer à la Poste. Il y a un problème. On va étudier comment notre Police Municipale peut accéder à sa boîte aux lettres pour lui donner les documents dans le délai normal. Par contre, je ne laisserai pas dire, Madame PRAT, que notre personnel municipal et notre Police qui est assermentée, n'ont pas rempli leur fonction dans les conditions tout à fait normales. »

Jouda PRAT (micro éteint) « Je ne dis pas ça ! (Inaudible)...il faut que les conseillers aient 5 jours francs pour avoir le temps de préparer le Conseil »

Joël MONIER : « Cela dépend à quelle heure vous regardez votre boîte. »

Jouda PRAT : « 5 jours, c'est un minimum »

Jean-Paul REYNAUD : « Monsieur MONIER, encore une fois, on ne va pas polémiquer sur ce sujet. Simplement, pour ce dernier Conseil, moi je l'ai eu sans doute le plus tôt possible. Le jeudi soir, je l'avais à la maison. C'est très limite sur le délai des 5 jours francs. Je ne voudrai pas qu'en d'autres occasions et avec des sujets beaucoup plus embêtants, ce soit une cause de polémique, de report du Conseil un peu bêtement. »

Jouda PRAT : « Non, d'annulation du Conseil ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Je dirai déjà dans un premier temps qu'on vous demanderait de le reporter. Donc, s'il pouvait y avoir un petit effort de fait pour obtenir un jour supplémentaire par rapport à ce qui s'est fait sur cet envoi je pense qu'alors il n'y aura plus de problème, plus de polémique possible. D'autre part, par rapport au problème de notre collègue Esther GIBAND, il est bien entendu que nous ne souhaitons pas qu'il y ait systématiquement un avis de passage avec un recommandé à la Poste. C'est bien parce que la Police Municipale n'arrive

pas à accéder, je pense qu'elle a essayé, elle n'est pas en cause, je pense que là, il faudrait trouver une solution parce que cela peut être un peu embêtant. »

Joël MONIER : « Nous y veillerons. »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER quand même... »

Joël MONIER : « Madame PRAT, on a fait le tour du sujet, on ne va pas y passer la soirée, s'il vous plaît Madame PRAT, j'ai tout compris. J'ai un QI suffisamment important pour me permettre de comprendre tout ce que vous avez dit. Maintenant on arrête là-dessus. On ne va pas passer la soirée simplement sur l'entrée en matière. Donc s'il vous plaît, on commence par les Finances. Rapporteur Bernard BOULEY. »

I) FINANCES

Rapporteur : Monsieur BOULEY

1) Compte administratif 2005

Bernard BOULEY : « Nous allons vous présenter le Compte Administratif 2005, suivi de son Compte de Gestion. Nous ferons comme habituellement un exposé de l'évolution des charges et des recettes illustré par une petite projection. On commence à avoir un peu d'histoire en la matière, donc cela devient intéressant de voir évoluer les courbes. Nous terminerons, en ce qui me concerne par le Débat d'Orientations Budgétaires.

Donc concernant le Compte Administratif 2005, le CA, je vous propose de procéder comme habituellement, c'est-à-dire non pas prendre le document budgétaire qui n'est pas facilement interprétable pour tout le monde, mais le document que l'on a fabriqué. C'est un document Excel reprenant les articles un par un, classés par service.

Le premier point, ce sont les dépenses de fonctionnement. Vous avez 5 colonnes : le réalisé 2004 donc ce qu'il y avait au CA 2004, le BP 2005 puis le budget global c'est-à-dire le budget 2005 auquel sont ajoutées les DM de l'année, ensuite le réalisé 2005 donc le chiffre inscrit au CA ; et enfin le pourcentage qui arrive en dernier est un ratio entre le réalisé 2005 et le voté 2005, et non pas le voté plus les DM, parce que je pense que c'est plus significatif de voir ou on a pu déraiper ou pas.

Je vais vous donner les chiffres service par service, sans vous énumérer tous les articles car cela serait trop fastidieux. Par contre, je vous propose de m'interrompre à chaque fois que vous aurez des questions à poser ou des précisions à demander.

Ressources Humaines : budget avec DM de 9 363 774	pour un réalisé de 9 353 139.03	
Services administratifs :	1 215 419	1 191 077.23
Animation/tourisme :	46 780	45 786.73
Bâtiments :	329 654	321 081.44

Bibliothèque :	33 750	30 083.22
Cimetière :	15 940	12 490.41
Centre de Loisirs :	54 910	50 027.99
Communication :	34 469	34 402.07
Crèche Jean Bernard :	20 220	16 440.03
Crèche Ribambelle :	9 806	6 137.85
Coordination Temps Libre :	23 300	18 881.43
Culturel :	115 625	108 378.00
Etat Civil :	6 000	5 797.91
Election :	66	65.94
Ecole mater. Clos Renault :	3 189	2 326.21
Ecole mater Jeanotte :	5 657	5 644.97
Ecole mater Myrtilles :	4 912	4 839.58
Ecole mater Sablière :	1 834	1 770.22
Ecole prim Ormeteau :	5 873	4 928.30
Ecole mater Verville :	4 661	4 105.51
Service entretien :	29 553	27 760.96
Ecole prim Jeanotte :	13 481	11 271.38
Ecole prim Myrtilles :	12 245	10 783.77
Ecole prim Sablière :	5 871	5 706.28
Ecole prim Verville :	12 217	12 032.84
Environnement :	25 203	15 756.10
Espaces verts :	89 000	81 810.93
Finances :	3 814 423	1 101 446.90
Halte garderie Trotinette :	5 440	4 044.58
Hygiène :	7 473	4 062.48
Incendie :	40 523	39 870.28
Informatique :	43 150	36 709.33
Pôle Loisirs et Découvertes	4 685	2 541.18
MJ Jeanotte :	36 885	35 932.16
Ecole Musique :	49 918	49 314.62
Ordures ménagères :	1 243 700	1 150 185.23
Police Municipale :	11 127	8 795.72
RAM :	10 370	9 088.37
Restau Petite Enfance :	56 300	50 637.83
Restau scolaire :	358 574	347 731.00
Services scolaires :	51 901	49 808.54
Secrétariat Général :	4 200	3 947.88
Service social :	82 500	82 500.00
Service des sports :	173 208	169 873.59
Transports :	23 208	21 164.28
Urbanisme :	36 662	31 705.41
Voirie :	479 137	478 083.94
TOTAL DEPENSES	18 029 934	15 059 915.71
DE FONCTIONNEMENT		

Avez-vous des questions concernant cette première phase ? Non ? Nous poursuivons par les recettes de fonctionnement avec la même méthode.

Ressources humaines :	329 226.00 prévus pour un réalisé de	367 555.16
Services administratifs :	777 573.00	670 018.60
Animation :	12 000.00	15 536.46
Bibliothèque :	20 200.00	13 501.78
Cimetière :	4 000.00	7 368.32
Centre de loisirs :	304 864.00	270 546.00
Communication :	2 500.00	2 428.92
Crèche Jean Bernard :	492 000.00	470 556.73
Crèche la Ribambelle :	260 000.00	237 962.09
Contrat temps libre :	132 000.00	127 096.18
Finances :	13 479 845.00	12 119 991.05
La trottinette :	59 000.00	85 110.88
Pôle loisirs découvertes :	5 670.00	2 393.00
Service jeunesse :	10 000.00	17 259.00
Ecole de musique :	316 266.00	308 599.74
Ordures ménagères :	1 265 737.00	1 244 702.54
RAM :	16 000.00	16 998.00
Restau scolaire :	405 346.00	399 291.10
Services scolaires :	38 000.00	47 023.18
Service des sports :	78 300.00	80 801.57
Urbanisme :	400.00	2 206.12
Voirie :	15 000.00	6 215.41
	<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 023 927.00	16 513 161.83

Y a-t-il des questions par rapport aux recettes de Fonctionnement ? Le document est complet. Les services ont fait le maximum pour reporter les principaux éléments ce qui donne une image très détaillée des dépenses et des recettes de Fonctionnement. Nous aurons la même chose en Investissement.

S'il n'y a pas de questions sur le fonctionnement, nous allons passer à l'investissement. Le document débute par les recettes d'Investissement.

Bâtiment :	1 605 510.00 prévus	180 868.77 réalisés
Finances :	9 527 944.08	4 624 312.21
Ecole musique	18 594.92	5 213.73
Urbanisme :	616 069.00	10 131.52
Voirie :	251 629.00	186 104.35
	<hr/>	<hr/>
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	12 019 747	5 006 630.58

Par rapport aux recettes d'Investissement, y a-t-il des questions ? Non. Passons donc aux dépenses d'Investissement.

Ressources Humaines :	300.00 prévus	257.14 réalisés
Service administratif :	52 042.00	49 025.62
Animation :	22 784.00	19 470.87
Bâtiments :	1 340 018.22	984 533.50
Bibliothèque :	4 515.01	1 915.01
Cimetière :	300 232.69	aucune dépense car les travaux vont débiter cette année
Centre Loisirs :	13 772.80	11 129.76
Communication :	717.60	717.60
Coordo Temps Libre :	5 511.33	4 037.48
Crèche JB :	2 589.52	1 266.81
Crèche Ribambelle :	2 484.00	1 521.05
Service culturel :	17 000.00	15 814.26
Service entretien :	1 963.51	1 485.23
Environnement :	35 627.52	33 763.02
Finances :	3 981 626.00	1 259 569.67

La question n'a pas été posée pour le Fonctionnement mais nous avons la même somme de 1 302 929 euros, c'est en fait l'exercice reporté. On ne le reporte qu'à la clôture définitive du compte Administratif. On ne l'a pas exécuté en Fonctionnement mais on ne l'a pas exécuté non plus en Investissement. C'est pour cela qu'il y a un tel écart sur les finances.

Halte garderie	1 446.00	1 429.47
Incendie :	5 000.00	2 163.37
Informatique :	222 419.85	99 948.34
Service jeunesse :	8 300.00	6 888.42
Ecole de musique	27 158.48	26 119.34
Ordures ménagères :	20 815.00	15 862.73
Police municipale :	850.00	314.18
RAM :	750.00	377.90
Restau Petite Enfance :	1 830.48	pas de dépenses
Restau scolaire :	81 880.67	52 171.37
Services scolaires :	27 016.35	24 548.03
Services sports :	81 503.38	16 757.12
Urbanisme :	3 756 831.71	1 100 149.12
Voirie :	2 002 200.88	1 448 509.17
TOTAL	12 019 747.00	5 179 745.58
DEPENSES INVESTISSEMENT		

Y a-t-il des questions par rapport à ce document ? S'il n'y a pas de question pour le moment, nous allons passer au résumé du Compte Administratif qui va être projeté. »

*Monsieur BOULEY commente les différents tableaux et graphiques projetés à l'Assemblée.
(Le document est consultable au Secrétariat Général ou au Service des Finances)*

Bernard BOULEY : « L'équilibre du Compte Administratif est repris de façon plus générale dans la délibération. En fonctionnement, à côté de la colonne Budget se trouve celle du Compte Administratif avec 15 059 915,71 euros de dépenses, 16 513 161,83 euros de recettes donc un excédent de l'exercice de 1 453 246,12 euros. A cela on ajoute l'excédent de l'année dernière 450 000 euros et on arrive à un excédent de clôture positif de 1 903 246,12 euros. En ce qui concerne l'investissement, on constate des dépenses pour 4 960 389,58 euros ; des recettes pour 2 763 892,27 euros. Donc un déficit de l'exercice de 2 196 497,31 euros auquel on reporte le déficit antérieur 1 302 928,27 euros auquel on affecte le résultat de l'année dernière 1 620 025 euros. Cela nous fait un déficit de clôture de la section d'investissement de 1 476 043,27 euros. L'excédent global de clôture est donc de 427 202,12 euros que nous retrouverons reporté sur le budget primitif 2006. »

Jean-Paul REYNAUD : « Monsieur BOULEY, pouvez-vous m'expliquer comment on peut avoir des recettes d'investissement très supérieures au budget ? »

Bernard BOULEY : « Pourquoi peut-on avoir des recettes d'investissement supérieures au budget ? Parce qu'aux finances, il y a ce fameux report que l'on ne prend pas tout de suite. Le virement du 023 équilibre les comptes mais les fausse en même temps. Si vous prenez la délibération nous n'avons pas mis le budget. Il est ici simplement pour que vous compariez. »

Jean-Paul REYNAUD : « A mon avis il y a une erreur. Il vous manque quelque chose. »

Monsieur BOULEY demande à Monsieur Fabrice SUIVENG, Directeur du service des finances, de bien vouloir expliquer le fait que les recettes d'investissement soient supérieures au budget.

Fabrice SUIVENG : « Vous avez un million d'euros en recettes du budget 2005 ; c'est ce qui était inscrit dans votre document budgétaire primitif. Il s'agit de vos recettes réelles. Ensuite, vous avez des recettes réalisées à hauteur de 2 700 000 euros. Dedans vous avez une intégration de report. Le reste à réaliser en recettes sera des subventions versées dans le courant de l'année, des tirages d'emprunts. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur l'aspect budgétaire. Je suis d'accord avec Bernard BOULEY, la non prise en compte, du moins dans cette présentation qui est en faite, du virement de la section de fonctionnement, lequel budgétairement était à la hauteur de 2 622 863 euros. Donc normalement, ce que vous devriez faire apparaître en budget 2005 hors le virement 023-021, c'est beaucoup plus que la somme de 1 198 692 euros qui apparaît là. Je rappelle que le budget, c'est budget + DM, même s'il n'y a pas de virement 023 et 021 puisque vous les retrouvez dans l'affectation de N-1 ou dans le report de déficit ou d'excédent antérieur. Mais à mon avis, il en manque un peu parce que nous n'avons sûrement pas voté un budget d'investissement avec un déficit de l'exercice à 5 millions. Ce n'est pas possible, ce ne serait pas légal. A mon avis, il y a des erreurs dans les chiffres. »

Bernard BOULEY : « Le 1 198 692 ne doit pas être bon. De toute façon, ce n'est pas un élément déterminant pour le CA ; c'était une information supplémentaire. Je vous dirai la prochaine fois ce qui ne va pas. »

Jean-Paul REYNAUD : « Quand vous faites apparaître les taux de consommation, qui sont en fait des taux de réalisation par rapport aux recettes, et bien avec la présentation qui est faite là,

on a l'impression que l'on a, de fait, reçu 230% de ce qu'on avait prévu. Or, dans les faits, on doit être, comme les dépenses, très inférieur au taux de réalisation des recettes. Cela peut être important me semble-t-il et notamment sur des problèmes éventuels de trésorerie sur le budget suivant. Est-ce que je me trompe Monsieur BOULEY ? On est d'accord ? »

Bernard BOULEY : « Oui, tout à fait. Donc je vous demande de ne pas prendre en compte cette colonne Budget qui était là parce que nous avons voulu faire les choses correctement. Le Compte administratif se votera sur le Compte Administratif c'est-à-dire sur la colonne CA 2005 qui est juste puisque le compte de gestion du percepteur nous l'a confirmé. Je vous donnerai quand même une explication parce que je ne suis pas sûr que ce soit faux. Si on enlève des recettes de fonctionnement, un certain nombre de virements internes, les amortissements, etc., on doit bien retomber. Mais je préfère qu'on le fasse proprement et qu'on vous dise pourquoi nous avons inscrit 1 198 692. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je pense qu'il n'y a pas d'erreur dans le document Compte Administratif. Cela n'est pas dramatique. Il ne faut peut-être pas insister. Mais simplement, je voulais attirer l'attention de nos collègues sur le fait que l'on n'a probablement pas eu 230 % des recettes prévues, malheureusement. Sinon, à mon avis vous auriez un sourire beaucoup plus large encore ! »

Bernard BOULEY : « Enfin l'excédent global de clôture est tout de même positif de 427 202,12 euros. Donc voilà pour le Compte Administratif. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de le voter. En même temps, on votera le Compte de Gestion. Le Compte de Gestion, je ne vous le présente pas ; c'est le compte du percepteur qui certifie qu'il est la copie conforme du Compte Administratif. Ensuite, nous passerons aux différentes évolutions de recettes et de dépenses depuis des années. »

Jouda PRAT : « J'aimerais faire une remarque Monsieur MONIER. Je tiens à souligner que le coefficient de mobilisation fiscale s'approche du seuil fatidique du 1. Madame DESCAMPS vous avait déjà dit de faire attention. Je souligne aussi qu'à partir du 1^{er} janvier 2007, les communes qui continueront à augmenter leurs impôts alors que la pression fiscale est déjà forte pour les contribuables, leur DGF baissera. C'est une information que je vous donne. »

Monsieur Le Maire quitte la salle du Conseil le temps du vote du Compte Administratif.

Madame Chantal LANGUET, Premier Maire Adjoint, fait procéder à ce vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	20	André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Geneviève RYCKEBUSCH
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO
ABSENT	3	Joël MONIER + pouvoir Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD

Monsieur Le Maire, président à nouveau la séance, procède au vote du compte de gestion du receveur municipal. Point 2 de l'ordre du jour.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	22	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO
ABSENT	1	Sophie BERNARD

Jean-Paul REYNAUD : « Une remarque de détail concernant la rédaction de la délibération : il n'y a pas la mention précisant qu'il s'agit du Budget Principal alors que les deux autres budgets annexes sont clairement définis. Là vous n'avez pas mentionné qu'il s'agit du Compte Administratif relatif à l'exécution du Budget Principal. C'est une mention qui me paraît obligatoire. »

Joël MONIER : « Merci mon cher collègue. On ajoutera ce petit mot qui est important. »

Jouda PRAT : « Je tiens à souligner aussi que c'est la première fois que l'on nous présente le Compte de Gestion alors que c'est une obligation. Depuis 2003, il faut qu'il soit certifié conforme et présenté au Conseil Municipal. L'année dernière, vous l'aviez oublié, Monsieur Le Maire. »

Joël MONIER : « Et peut-être même aussi au CCAS. »

Jouda PRAT : « Oui, au CCAS je vous ai fait la remarque. Je n'ai pas voulu annuler le budget, je vous en ai juste fait la remarque. »

Joël MONIER : « Nous avons pris bonne note de votre réflexion au CCAS. Nous apprécions de bénéficier des conseils de nos collègues. Merci Chère Madame. Alors nous continuons et toujours avec Monsieur Bernard BOULEY aux manettes. »

Bernard BOULEY : « Avant de passer au DOB, nous allons faire une transition grâce aux différents graphiques. Pour certains, vous les connaissez déjà, mais nous avons amélioré les choses. (Rappel : le document est consultable au Secrétariat Général ou au Service des Finances)

Nous allons commencer par le produit des quatre taxes.

Nous avons scindé la présentation en deux groupes pour montrer des années comparatives. Sur ce tableau, vous avez encore la TP qui stagne depuis 2002. C'est le versement de la compensation que nous fait la Communauté de Communes. Ce n'est plus une taxe que l'on prélève. Vous voyez qu'il y a une régularité dans la hausse des produits des quatre taxes liée à ce que Madame PRAT a dit tout à l'heure, c'est-à-dire la hausse du taux d'imposition que l'on vote ici qui est liée aussi, en ce qui concerne Mennecey, à l'assiette qui croît d'année en année. En effet, il y a quelques constructions par ci par là qui se font et qui accroissent l'assiette de calcul du produit des taxes. On observe une croissance régulière. On voit les années où figure un petit pic : ce sont les années d'augmentation des impôts.

Le tableau suivant montre l'évolution des recettes hors TP. On remarque bien sûr la chute en 2003 parce qu'on ne compare plus avec la TP. On voit tout de même une évolution intéressante, une croissance relativement régulière.

Les recettes de fonctionnement augmentent aussi d'une façon régulière. Nous avons une DGF qui malheureusement n'augmente que piteusement. Nous allons donc essayer de ne pas augmenter les impôts l'année prochaine de façon à ce qu'elle croisse plus. On verra le résultat.

Les droits de mutation ont quasiment doublé, même plus que cela en 10 ans. L'année 2003 était un peu exceptionnelle parce qu'il y a eu la vente de l'immeuble des Acacias. C'était une très grosse transaction. Cela a augmenté fortement le budget. Mais nous avons quand même, sur 2004-2005, une croissance importante. En effet, 500 000 euros de droits de mutations, c'est tout de même une recette significative.

Voilà ce que l'on peut dire des grandes recettes de fonctionnement.
Le reste ne bouge pas ou n'est pas significatif. »

Jouda PRAT : (micro fermé) : « ...augmente les impôts, vous avez plus de droits de mutations....les gens déménagent, ils n'arrivent plus à payer les impôts.... »

Bernard BOULEY : « Je ne me risquerai pas sur une analyse de ce type. Il y en a d'autres. Nous avons à Mennecey une caractéristique, et ça je l'ai vu écrit par des spécialistes, je n'invente rien, c'est que l'on a un village de 1 700 maisons qui ont 35 ans. Les familles sont pour beaucoup à la retraite. Et lorsqu'on part à la retraite, il y a plusieurs facteurs qui interviennent. Ainsi, à l'envie de rejoindre sa région d'origine pour retrouver sa famille ou aller au soleil ou à la montagne. Autre raison, c'est qu'une maison de 5 ou 6 pièces pour 2, cela commence à faire grand et tondre la pelouse sur 1 500 m², à 65 ans, on en a un peu marre. Il y a donc aussi ces raisons là que j'ai pu voir inscrites dans des rapports d'urbanisme il n'y a pas très longtemps. Alors que des gens partent parce que c'est trop cher, c'est vrai.

Mais je vous rappelle quand même que quand une maison se vend à Mennecey, le temps qu'elle reste « à l'affiche » est de 15 jours ! »

Jouda PRAT : (micro toujours fermé) « ...la rapidité des ventes, c'est conjoncturel. »

Joël MONIER : « C'est très intéressant, Madame PRAT, mais on continue. »

Bernard BOULEY : « On a repris les évolutions des recettes de DGF. Vous voyez qu'elles semblent monter vite sur le graphique mais lorsqu'on regarde les chiffres, ce n'est pas terrible.

A présent, les charges de fonctionnement.

Elles, comme d'habitude, croissent toujours un peu. Concernant les dépenses de personnel, nous avons essayé sur ce mandat de les stabiliser. Les augmentations de 2001, ce n'est pas nous qui les avons générées, elles ont été votées en 2000. Je vous rappelle, puisque c'est moi qui ai présenté le premier budget que les hausses de 2001 étaient dues aux emplois jeunes recrutés de façon importante en 2000 ; il y en a eu 20. Mais surtout aussi aux titularisations votées en 2000 soit une trentaine d'emplois créés en 2000 qu'il a bien fallu absorber en 2001. Lorsque vous regardez après 2001, l'évolution de la masse salariale, même si personnellement elle ne me satisfait pas, nous avons fait de sérieux efforts avec, tout de même, des services en plus comme la Police Municipale ou le développement du service Jeunesse. Donc ce n'est pas trop mal car sur les 5 années de ce mandat que l'on vient de passer, il y a une certaine constance. »

Jean-Paul REYNAUD : « Permettez une intervention : je fais comme vous le constat qu'il y a une stabilisation des dépenses liées au personnel. C'est plutôt signe d'une bonne gestion par rapport au fameux ratio Dépenses de personnel sur Dépenses totales de fonctionnement qui, on le sait, était excessivement mauvais. On vous suit tout à fait sur l'analyse du saut de 2000 liés à des embauches électoralistes du prédécesseur de Monsieur le Maire. On sait qu'il n'a pas été un modèle de bonne gestion en la matière et quand je le vois revenir pour 2008, les Menneçois ont quelques soucis à se faire. Cependant, vous ne pourrez pas nier aussi qu'il y a eu des transferts de charges des dépenses de personnel vers les dépenses de prestation de services puisque vous avez aussi externalisé un certain nombre d'activités, notamment quelques missions d'entretien. Je pense donc quand même que la réalité de l'augmentation des coûts et de la bonne gestion serait à périmètre constant de la mission du personnel municipal. Et là, il est probable, et cela explique, bien que les dépenses de personnel soient maîtrisées, que les dépenses totales de fonctionnement augmentent significativement plus que le coût de la vie. Nous avons eu ce débat en commission l'autre jour, je ne vais pas le refaire ici, Monsieur BOULEY sait ce que je veux dire. Vous avez en 2005 dépensé près de 4% de plus qu'en 2004 alors que le coût est théoriquement, officiellement en tout cas, de l'ordre de 1.8, je crois. Donc, il faut faire très attention. J'attire d'ailleurs l'attention de mes collègues sur le fait que la notion de Dépenses de personnel ne recouvre pas la même chose pour tout le monde. Il faut aussi intégrer cette dimension. »

Bernard BOULEY : « Je reconnais cela. Maintenant sur cette période là, si on intégrait ces dépenses là, cela ne changerait pas beaucoup la courbe du graphique parce que cette externalisation est quand même, par rapport au budget général du personnel qui est de 9 856 000 euros, c'est tout de même très petit. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je n'ai pas fait le calcul, je n'en sais rien. »

Bernard BOULEY : « On le fera. En fait, je crois que je l'ai fait dans un coin. Reprenons avec les dépenses de services.

Là, il n'y a pas une baisse des dépenses d'alimentation du RMS sur 2005 parce qu'on part du Compte Administratif et notre prestataire Sodexho a envoyé trop tard ses factures de décembre, ce qui fait que nous n'avons pas la totalité des factures. Néanmoins, il y a une petite baisse grâce au contrat Sodexho puisque les prix sont moins chers. Par contre, nous avons une évolution des recettes, on le sait, puisque le restaurant municipal sature. Tous les ans, il y a de plus en plus d'enfants qui mangent à la cantine donc les recettes évoluent en conséquence.

Concernant l'assurance du personnel, nous étions fiers de nous jusqu'à l'année dernière puisque nous avons perçu sur un certain nombre d'années, plus de remboursements de litiges que ce que nous avons versé en prime. La tendance, vous le savez, va s'inverser puisque les primes ont beaucoup augmenté et qu'en plus, les paiements se font avec des parties non remboursables plus importantes.

Pour les assurances hors personnel, c'est-à-dire pour les véhicules, les bâtiments etc., pas de variation particulière. La pointe de 2001 et 2002 s'explique par la fameuse tempête de 1999 qui a généré beaucoup de remboursement d'assurance. On peut voir que lorsque l'on s'efforce de gérer au mieux, on peut arriver à des diminutions de dépenses. Prenez les fournitures de bureau : on en consomme beaucoup plus, notamment les cartouches d'imprimante puisque la mairie est mieux équipée en nombre de postes. Hors vous constatez que les dépenses sont stabilisées et cela grâce à des consultations, des appels d'offres en début d'année, des groupements de commandes. Même chose pour les produits d'entretien. Les dépenses ne baissent pas parce qu'on en consomme moins, mais parce qu'on négocie mieux avec les fournisseurs. En 2001, on achetait des bouteilles de 50 centilitres, aujourd'hui, on achète des bidons de 100 litres. Cela coûte moins cher et il y a moins de gâchis. »

Jean-Paul REYNAUD : « Juste une remarque par rapport aux fournitures administratives. Je pense que les fournitures de type informatique ne sont pas sur la même ligne budgétaire. »

Bernard BOULEY : « Si, si »

Jean-Paul REYNAUD : « Vous ne les mettez pas sur le 6064 mais sur le 60628 Autres fournitures non stockées. Cela veut dire que ce n'est pas forcément la totalité des dépenses. Autres fournitures non stockées, toners, cartouches etc. »

Bernard BOULEY : « Oui, parce qu'il y a encore des services qui achètent par eux-mêmes. »

Jean-Paul REYNAUD : « Le problème, c'est que par exemple vous aviez réalisé sur cette ligne Autres fournitures non stockées 12 923 euros en 2004 et vous êtes passé à 17 389 en 2005. Ce qui veut dire qu'il faut faire attention aux simplifications de présentation. Je pense que si vous faites le total du 60628 et 6064, ce qu'il faudrait que vous fassiez... »

Bernard BOULEY : « Il faudrait le faire pour toutes les années. »

Jean-Paul REYNAUD : « En le faisant sur toutes les années, je pense que vous auriez des surprises. »

Bernard BOULEY : « Non, on l'a fait. On pourra vous le montrer. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il faudra le faire pour l'année prochaine. »

Bernard BOULEY : « D'accord. Alors maintenant passons aux télécommunications. Cela augmente un peu en 2005. C'est principalement lié à l'équipement des agents en portable, ceux que l'on a besoin de joindre rapidement. Il y a aussi les connexions Internet mais que l'on devrait voir disparaître cette année parce que nous allons avoir un abonnement plus global. La connexion des écoles qui avaient un abonnement unitaire coûte un petit peu d'argent en frais de communication.

Le fuel : il ne reste que peu de chaudières de ce type. Il y a eu là aussi une chute importante des dépenses suite à des négociations mais aussi suite à des changements de chaudières pour du gaz. Depuis 2001, il y a une petite croissance liée à la hausse des prix du pétrole. Il y en aura probablement une encore. Le gaz lui évolue également. Son coût a baissé sur les années 2003/2004. Il a remonté cette année. L'évolution que l'on voit sur le graphique est liée uniquement à l'évolution du prix du m³ de gaz, je ne sais pas en quoi cela se mesure. »

Jean-Paul REYNAUD : « En kW/h. Il faudrait d'ailleurs que vous notiez les consommations pour voir s'il n'y a pas d'évolution notable. A partir des consommations, on voit si on a fait des efforts d'isolation, ce que l'on a gagné en changeant de matériel. C'est un bon indicateur. »

Bernard BOULEY : « Nous avons des tableaux bâtiment par bâtiment. Je vous rappelle l'année dernière, l'histoire de la fuite d'eau : la consommation avait explosée. On savait où était la fuite alors que personne ne l'avait vue sur le terrain ; par les chiffres, nous l'avons trouvée.

L'EDF avec deux lignes de consommation, les bâtiments par lesquels nous avons une baisse. C'est lié à l'économie d'énergie que l'on réalise grâce à une meilleure isolation et l'éclairage public plus important. C'est normal, il y a plus de candélabres, nous avons intégré de nouveaux lotissements, malgré que l'on mette des ampoules à économie d'énergie. L'eau, à part la fuite de 2004 pour laquelle nous ne sommes toujours pas remboursés mais cela ne saurait tarder, il y a quand même une évolution en 2005. Les frais de carburant augmentent du fait des prix du pétrole. »

Jean-Paul REYNAUD : « En 2000, il y a dû y avoir une fuite aussi ! »

Bernard BOULEY : « On l'achetait peut-être au litre, je ne sais pas. Mais vous vous rendez compte que sur l'année 2003 par exemple, nous n'avons pas dépensé plus en carburant que sur l'année 1996 alors que le prix lui a monté. Il y a donc vraiment un contrôle de la consommation qui porte ses fruits.

L'affranchissement : Il y a une croissance. On écrit beaucoup et surtout il y a de plus en plus de dossiers importants à poster. Lorsque vous avez un permis de construire et qu'il faut envoyer à tous les services qui se sont multipliés depuis quelques années et bien cela coûte cher. Cela coûte cher d'envoyer un courrier. Il y a une évolution à la hausse aussi parce que le prix du timbre a monté de façon significative. Vous n'avez pas sur la table ce document. Par contre il suffit de le demander à Fabrice qui vous l'enverra par mail ou éventuellement vous l'imprimera. On ne l'a pas photocopié car quand ce n'est pas en couleur c'est moins parlant et c'est mieux de le regarder ensemble. »

Michel BOUCHERY : « Je voudrais faire une petite remarque. C'est peut-être mon grand âge, mais sauf à avoir des jumelles, je suis incapable de lire votre tableau. Il serait mieux de nous les donner avant sur un papier car en dehors des courbes, je ne vois rien et je suis persuadé que je ne suis pas le seul. »

Bernard BOULEY : « L'année prochaine on vous l'imprimera. Je suis désolé, je croyais bien faire, pour faire des économies de papiers. »

Jouda PRAT : « par politesse, nous n'avons rien dit. »

Joël MONIER : « vous pouvez vous déplacer, rapprochez vous de nous. Allez on reprend. »

Bernard BOULEY : « Les subventions aux associations culturelles augmentent régulièrement ; cela je ne vais pas vous l'apprendre. Vous l'avez en plus dans le budget. Il y a la même progression pour les associations sportives. Les graphiques parlent même si vous ne voyez pas les chiffres.

Ensuite subventions aux coopératives scolaires : vous voyez que sur ce mandat nous avons fait un effort puisque de 17 000 euros environ en 2000, on est passé à 30 000 euros en 2001. Puis cela a stagné pendant quelques années avant d'augmenter à nouveau en 2005 pour passer à 35 000 euros. C'est bien pour nos écoles.

L'évolution de l'autofinancement : c'est sans doute ce dont on peut être le plus fier ces dernières années. Je vous rappelle que l'autofinancement, c'est ce que l'on prend dans la section de fonctionnement pour financer les investissements. D'un autofinancement nul sur la période précédente qui a été décrit par la Chambre Régionale des Comptes, je ne vais pas reprendre le discours de Madame PRAT, elle a raison en ce sens, donc repris par la Chambre Régionale des Comptes et le Percepteur de la ville etc. Aujourd'hui nous n'avons pas à avoir honte de nous car vous voyez que chaque année, nous avons fait croître cet autofinancement d'une façon très très significative. L'évolution des dépenses réelles d'investissement : 2001, 2002, 2003 pas d'autofinancement donc peu d'investissement. Une fois que l'autofinancement est reconstitué, on peut passer à de l'investissement avec un peu d'emprunt et pas mal de subventions. Je crois que depuis quelques années nous n'avons pas trop mal travaillé là-dessus. On voit que les dépenses réelles d'investissement sont fortes sur 2004-2005, et je pense qu'elles seront encore importantes sur 2006.

Ensuite on voit l'évolution des intérêts d'emprunts. J'étais parti d'une affirmation que je tiendrai jusqu'à la fin de ce mandat : la ville de Mennecy a aujourd'hui un endettement raisonnable. Je ne vais pas dire qu'il est faible, il est raisonnable, même nettement en dessous de la moyenne des villes de même strate. Les chiffres ne veulent pas toujours dire grand-chose, nous on a vraiment un endettement raisonnable. Et vous voyez que l'évolution des intérêts d'emprunt a tendance à rester stable, voire à baisser. J'avais dit en début de mandat que nous avions une dette en 2001 et que nous rendrions la ville en 2008 avec la même dette donc sans accroissement. Si on peut la baisser, ce qui est possible, on la baissera, nous au moins, on fera en sorte qu'elle n'augmente pas. Voilà pour les différents éléments que je voulais vous présenter. Je suis désolé et je m'en excuse pour le fait que vous ne voyez pas les chiffres. Encore une fois vous pouvez demander à Fabrice qu'il vous envoie le Power Point. Si vous voulez qu'on vous l'imprime on vous l'imprimera et l'année prochaine, promis, vous aurez un document sur table. Ce n'était pas une volonté de ne pas vous le donner, je pensais bien faire.

Bien, nous allons passer à présent si vous le permettez au Débat d'Orientations Budgétaires. »

3) Débat d'Orientations Budgétaires 2006

Bernard BOULEY : « Comme son nom l'indique, c'est un débat qui doit légalement être fait dans le mois qui précède le vote du budget. Je ne vais pas vous lire la note qui a été faite. Elle est financièrement technique. Elle rappelle les grandes lignes du budget de l'état et en particulier les financements et les dotations aux collectivités, toujours à partir d'un pacte signé en 2002 avec ces collectivités locales pour trois ans et qui devait s'arrêter. Depuis 2005, il est reconduit d'année en année et il le sera encore en 2006.

Simplement au niveau des recettes de l'état, la DGF augmente d'une façon importante mais elle commence à être répartie d'une façon différente. Les collectivités style Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération ont un accroissement de leur DGF plus important que les communes. Il arrivera un jour où la DGF sera probablement supprimée dans les communes puisque la loi de décentralisation prévoit que tout ira aux intercommunalités. La recette de DGF augmente substantiellement pour la France ; pour Mennecey elles augmentent d'un peu plus de 1% cette année. On va conserver, puisqu'on a eu la notification ce matin, la DSU, qu'on a touché la première fois l'année dernière. Je rappelle que c'est parce que le pourcentage de logements sociaux construits d'une part dépasse les 15%, et d'autre part comment dire notre situation personnelle, de chaque famille, est moins évoluée qu'elle ne l'était. »

Jean-Paul REYNAUD : « Pas du tout pour le deuxième point, excusez-moi de vous interrompre. C'est parce que les recettes fiscales par habitant sont effectivement en dessous d'un certain seuil. Cela n'a rien à voir avec le potentiel fiscal par habitant qui lui est très élevé à Mennecey. C'est parce qu'il y a une faiblesse de TP ou d'équivalent TP que nous sommes dans cette situation à Mennecey. Ceci nous sommes très limite, cela se joue à pas grand-chose vous le savez sur ce ratio là. Il faut les deux conditions : le taux qui n'est pas le taux obligatoire mais qui est le taux minimal de logements sociaux et les recettes fiscales par habitant, et non pas le potentiel fiscal. Ce n'est pas la richesse des familles, c'est la richesse de la commune. Et c'est bien parce que nous avons relativement peu de TP par rapport à d'autres communes de la même taille, ou d'équivalent TP maintenant à cause de la CCVE, qu'on a paradoxalement alors que Mennecey a un potentiel par habitant élevé, c'est grâce à cela qu'on a cette DSU. Elle est symbolique car je crois qu'elle fait 52 000 euros. »

Jouda PRAT : « C'est 52 000 euros. Et concernant les logements sociaux c'est quand on en a plus de 11% et non 15% Monsieur BOUCHERY »

Bernard BOULEY : « Sur la note que j'ai encore lue ce matin c'est 15%. Mais vous avez raison : pour la DSU, c'est bien 11% et les 15%, Fabrice vient de me le rappeler, c'est pour le prélèvement. C'est-à-dire que si on n'avait pas plus de 15% de logements sociaux, en plus on aurait eu un prélèvement. »

Jouda PRAT : « Vous avez fait un lapsus. »

Bernard BOULEY : « Non, non, je me suis trompé, Madame PRAT. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'était pas volontaire. »

Bernard BOULEY : « Donc les autres dotations n'ont pas vraiment d'incidence, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera prélevée directement par la CCVE. La TP, c'est comme les autres années. Pour les ordures ménagères on aura quand même une dépense à inscrire car vous savez que chaque année il y a un glissement au niveau des factures. Le SIREDOM et la SEMARDEL les envoient très tardivement donc on ne peut pas les mettre dans le Compte Administratif. Nous aurons donc une facture qui concerne le traitement des déchets pour 2005 à inscrire dans le budget. Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous allons essayer, comme d'habitude, de limiter la progression des charges à hauteur de l'augmentation du coût de la vie. Ce n'est pas toujours facile. De mémoire, Jean-Paul REYNAUD l'a dit tout à l'heure, on a augmenté plus que du coût de la vie ces deux dernières années. Il y a un travail à faire pour réduire encore les coûts. En 2005, l'école de musique avait pour objectif de limiter son déficit à 500 000 euros, on n'a pas atteint cet objectif puisque nous sommes toujours à la même somme : 558 736 euros. Donc en 2006, on va s'attaquer à cela, et ce n'est pas facile du tout, pour essayer de le réduire un petit peu car c'est relativement important par rapport à d'autres villes. Certes, nous avons une excellente école de musique qui est renommée, mais il faut pouvoir la payer. On aura inéluctablement la hausse obligatoire des salaires de 0,5% au 1^{er} juillet et un point d'indice supplémentaire au 1^{er} novembre. Les cotisations vieillesse qui vont augmenter de 0,10 au 1^{er} janvier et puis les mouvements de personnel, les reclassements, les revalorisations du régime indemnitaire. Il y a une nouvelle taxe : le fonds d'insertion pour les personnes handicapées. Sans oublier l'incidence du Glissement Technique Vieillesse avec les montées d'échelons. Nous avons le départ d'un agent en congés bonifiés, ce qui coûte un peu. Ce sont les gens dont la famille est dans les DOM-TOM et qui ont tous les trois ans je crois, droit à un voyage gratuit pour retourner voir leur famille. Voyage pour toute la famille, pas seulement pour l'agent, c'est pour cela que le coût est élevé. »

(CD 2)

Bernard BOULEY : « Bien, je continue sur les recettes de fonctionnement. Concernant les recettes de fonctionnement, vous avez les recettes des services, qui probablement compteront en fonction de l'analyse que l'on fait chaque année, c'est-à-dire ce qui se passe au niveau du pôle des charges et des recettes du service, ceci en s'appuyant sur l'indice INSEE. Les impôts, les bases de la fiscalité augmentent de 1,8% cette année, l'assiette on ne connaît pas encore son augmentation, nous n'aurons plus la T.E.O.M qui sera directement perçue par la C.C.V.E, on aura à nouveau la D.S.U, je l'ai dit tout à l'heure, on aura également des recettes qui avaient été pour partie inscrites l'année dernière sur les revenus des immeubles, des recettes de gestion normale et des produits exceptionnels pour les immeubles qui n'étaient pas amortis. En ce qui concerne l'investissement, il faudra continuer les investissements en cours, comme on avait fait un programme pluriannuel avec des autorisations de programme, en particulier pour la Maison de la Petite Enfance, on avait l'année dernière budgété la moitié de la somme, il faudra cette année inscrire le complément tant en recettes comme d'ailleurs en dépenses, et puis terminer le contrat triennal. Donc il y a encore des dépenses d'investissement significatives à faire cette année. On les a listées pour partie : des travaux dans les bâtiments scolaires, on continue le programme de rénovation malgré qu'il soit très bien avancé ; des travaux à l'église et des mises en conformité à l'Orangerie ; des remplacements de chaudières encore, des travaux dans les gymnases et puis la ferme de Milly. Des travaux de voirie également et puis la remise aux normes de l'éclairage public et surtout des feux tricolores. Vous savez qu'il existe une loi nous obligeant à mettre aux normes les feux tricolores. Cela consiste à remplacer les armoires et les feux eux-mêmes et cela coûte très cher. On devrait cette année, si nos moyens nous le permettent, terminer les derniers feux

tricolores qui n'ont pas été fait. Cela fait trois ans qu'on en fait, et il ne reste plus que celui de la piscine je crois, et celui du carrefour de l'Europe. Sachant que celui de la gare va peut être rester un peu en souffrance, s'il y a la déviation dans pas trop, trop longtemps.

En ce qui concerne les recettes, donc la DGE, on a fait une demande de DGE, vous l'avez vu à ce conseil, en ce qui concerne l'équilibre des dépenses d'investissement, sans vouloir trahir de secrets, dans l'état actuel d'avancement du budget, je pense qu'on lèvera un emprunt, si on veut réaliser ce qu'on souhaite réaliser et ceci toujours dans la limite du même endettement en 2008 qu'en 2001. Et j'insiste fortement là-dessus. Nous avons sorti des chiffres dans ce document qui montrent l'endettement au 1^{er} janvier dans des communes comparables. Tout le monde le sait, ce n'est pas la peine d'insister là-dessus. Alors petite particularité sur l'exercice 2006, Jean-Paul a bien mis le doigt dessus tout à l'heure, je crois qu'on en avait parlé en Commission des Finances : nous avons un fort décalage. Comme on a fait en 2005, en 2006 on fera le complément de travaux importants qui sont fortement subventionnés : la Maison de la Petite Enfance, le stade, la rue de l'Arcade, la rue de la Fontaine, qui est terminée etc. On a beaucoup, beaucoup de mal à recevoir ces dites subventions. Elles sont inscrites, nous n'avons aucun souci là-dessus mais le Département, la Région ou l'Etat parfois ont beaucoup de mal à nous verser dans des délais raisonnables les subventions. On vient aujourd'hui d'être notifié quand même d'à peu près 600.000 euros, donc comme tout à l'heure dans les recettes d'investissement où vous voyez que la réalisation a été ridicule, ce sont des demandes de subventions enfin de paiements de subventions, que l'on a faites au mois d'avril de l'année dernière et pour lesquelles nous venons d'être notifié maintenant. On va les avoir je pense très vite les 600.000 euros : 400.000 euros de la Région et 200.000 euros du Département. Donc cela veut dire qu'il y a deux solutions : soit on diminue les dépenses de fonctionnement de 20% et on arrive à se faire de la trésorerie, et vous le savez ce n'est pas possible, soit il y a d'autres solutions, peut-être dont nous n'auront pas besoin, mais je préfère l'annoncer, c'est ce qu'on appelle des lignes de trésorerie. Ce n'est pas un emprunt, c'est un découvert dans une banque. On définit un montant, si on en a besoin, on pioche dedans. Mais si on en a pas besoin on ne pioche pas dedans. Cela a le privilège de ne nous coûter que lorsque c'est utilisé, si c'est utilisé. Si ce n'est pas utilisé, cela coûte un tout petit peu, mais ce n'est rien du tout parce que ce sont juste les frais de constitution du dossier. Donc je l'annonce, puisque c'est, je le pense une d'information à donner dans le Débat d'Orientations Budgétaires peut-être que nous mettrons en place une ligne de trésorerie, de façon à ne pas avoir de soucis. Je tiens à respecter ce qu'on a fait depuis 2001, c'est-à-dire payer les factures au jour le jour. Il n'y a pas un seul fournisseur depuis 2001 et 2001 n'a pas été facile dans cette commune, qui a été payé à plus de quarante cinq jours ! En 2001 j'avais six mois de factures dans les tiroirs ! Cela n'apparaît pas sur le résultat financier malheureusement.

Donc en conclusion, pour ce qui me concerne, le Budget Primitif 2006 sera établi en respectant les objectifs suivants : un bon équilibre dépenses recettes de fonctionnement, le maintien des taux communaux d'imposition et un autofinancement suffisant à la réalisation des dépenses d'investissement, sauf emprunt d'équilibre. Le mot n'est pas juste, emprunt d'équilibre, c'est s'il manque quelque chose pour réaliser toutes les dépenses d'investissement que l'on souhaite faire. Si les dossiers techniques sont assez avancés, les subventionneurs présents, on peut aller plus loin sachant que si nous devons faire un emprunt cette année, ce sera le dernier du mandat. Donc utiliser nos ressources sans endetter la ville plus qu'elle ne l'était, on pourra peut-être le faire, mais il manque encore des éléments pour aller plus loin aujourd'hui. Voilà ce que je voulais dire Monsieur Le Maire et je pense que vous pouvez ouvrir ce débat. »

Joël MONIER : « Bien, bien mes chers collègues, ceux qui veulent intervenir sur le Débat d'Orientation Budgétaire. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je voudrais simplement poser une question par rapport aux impôts. Dans le document qui nous a été remis, et c'est ce que vous avez dit également oralement, il est écrit, que je ne trahisse pas « les taux communaux d'imposition des Menneçois ne devraient pas augmenter ». Il n'y a pas écrit n'augmenteront pas. Est-ce que vous avez encore à ce stade une réflexion sur le sujet, ou est-ce que vous pouvez d'ores et déjà nous dire qu'ils n'augmenteront pas pour 2006 ? »

Bernard BOULEY : « En conclusion, je marque le maintien des taux communaux d'imposition. Oui c'est vrai sans trahir de secret, le Débat d'Orientations Budgétaires qu'ont eu les élus de la majorité, en particulier les adjoints qui ont en charge les services, fait que on part sur l'idée de ne pas augmenter l'impôt. Et je pense que, ce n'est pas que je pense en ce qui me concerne, je suis certain qu'on n'augmentera pas les impôts cette année. »

Jouda PRAT : (Hors micro) : « ...l'augmentation des bases de 1,8 %... »

Bernard BOULEY : « Oui, les bases vont augmenter de 1,8% mais bon, les dépenses aussi augmentent, il y a des dépenses malheureusement qu'on ne maîtrisent pas toujours très bien, et le problème c'est qu'en 2006 au niveau des charges de personnel, on ne verra pas une grosse inflation, je ne suis pas sûr que 2007 soit la même. Vous savez qu'on arrive en 2007 dans des périodes où il faut faire plaisir à tout le monde, donc je ne sais pas ce qui se passera. »

Joël MONIER : « Ce n'est pas obligé. »

Bernard BOULEY : « Non, je parle pas de nous, je parle de ce que l'on va nous imposer si le gouvernement décide d'augmenter les salaires des fonctionnaires de 2%... ! »

Joël MONIER : « Bien, mes chers collègues, y a-t-il d'autres questions ? »

Jouda PRAT : « Je continue parce qu'on dit que les recettes augmentent, et les dépenses augmentent plus vite. Cela, ce sont des effets ciseaux ; c'est connu. Alors il y a deux choses : ou bien on diminue son train de vie, et là, parce qu'on a énormément augmenté les impôts. Je trouve que les Menneçois arrivent à saturation, d'autant plus qu'il faut être vigilant. Pourquoi ? Parce que nous avons eu des produits exceptionnels que sont les ventes des immeubles. Pour tous les biens que l'on a vendus, il y a les produits exceptionnels ; cela fausse un peu le budget ça. Et puis, nous avons de plus en plus de dotations, la D.S.U, les 52 000 euros, c'est pas plus mal. C'est bien d'avoir des dotations, et surtout les dotations de péréquation, mais cela veut dire aussi que l'on peut perdre son autonomie. Si on reste, on dépense encore plus, et bien on perd son autonomie. Il suffit qu'il y est une loi de finances qui vous baisse votre dotation de péréquation, ou les autres dotations, et puis là vous n'avez plus le choix bien sûr : il va falloir augmenter les impôts. Il faut rester vigilant dès maintenant et c'est pour cela qu'il faudrait toujours garder en ligne les effets ciseaux et ne pas dépenser plus que ce que l'on a.

C'est comme dans un budget familial, c'est la gestion du bon père de famille, ne pas dépenser plus que ce que l'on a. »

Joël MONIER : « Très bien, très bien, mais c'est vrai que nous maintenons cette vigilance. »

Jouda PRAT : « D'autant plus que du côté de la T.P nous avons un tassement donc, c'est un facteur encore plus aggravant. La vigilance est nécessaire ; il ne faut pas passer au rouge. »

Joël MONIER : « Ne soyez pas une trop grande Cassandre ce soir, pour nous annoncer des lendemains qui sont loin de chanter. Mais nous serons vigilant, Madame, on s'arme pour être vigilant. Y a-t-il d'autres questions ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Oui, j'avais une question complémentaire : quel est le pourcentage d'augmentation du budget de fonctionnement que vous envisagez puisque c'est aussi une augmentation ? Est-ce que vous êtes sur une base de 1,8% ou vous allez encore augmenter le budget de 3 ou 3,5% comme l'année précédente ? Quelle est votre précision ? »

Bernard BOULEY : « Je ne peux pas répondre clairement à cette question. Aujourd'hui dans l'état actuel de la constitution du budget, je suis à plus 12 si tous les demandeurs ont ce qu'ils souhaitent, l'objectif c'est... »

Jean-Paul REYNAUD : « Il y a forcément un cadrage dans tout budget, il y a l'équivalent d'une lettre de cadrage, quel est le cadrage ? »

Bernard BOULEY : « Je vais répondre : l'objectif et je ne sais pas si on le tiendra, c'est 2 voir 2,2 %, sachant que les dépenses de personnel croient presque de 3,5%. Donc la marge de manœuvre est beaucoup plus courte. On est obligé de faire des diminutions. »

Jean-Paul REYNAUD : « Si les dépenses de personnel croissent de 3,5% et si vous voulez faire 2,2 au total, cela veut dire que vous allez avoir une stagnation des autres postes de fonctionnement, des diminutions. Quelles sont les pistes que vous envisagez ? »

Bernard BOULEY : « Pour les diminutions ? Il y a des diminutions automatiques, par exemple cette année, nous n'avons plus le remboursement du parking de la piscine qu'on a eu pendant dix ans. C'était quand même en 2005, 90 000 euros. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'était l'héritage de votre prédécesseur ? »

Bernard BOULEY : « Oui, un héritage de 90 000 euros ! Nous avons une baisse significative, puisque je crois, Fabrice peut me le dire si je me trompe, pas loin de 80 ou 90 000 euros des intérêts d'emprunt, donc un petit peu au désendettement qu'on a fait sur le début du mandat. Il ne faut quand même pas dire du mal tout le temps, ils sont liés aussi à la baisse des taux d'intérêts. Pour une même masse d'argent, nous payons moins d'intérêts aujourd'hui puisque les emprunts que l'on a contractés pendant ce mandat ont été négociés, pas mieux que les autres mais avec les taux d'intérêt du moment. Voilà les causes principales. Cela a fait des économies. Et puis bon, nous avons les recettes supplémentaires, Madame PRAT l'a dit, la DSU. Cela n'existera peut-être pas toujours, c'est pas grand-chose mais tout cumulé...Le Fonds de Péréquation de la TP qui lui augmente de façon significative aussi, alors qu'on avait perdu énormément entre, 2000 et 2001. Il avait chuté considérablement parce qu'il y avait les nouvelles règles au niveau du Département. Donc des recettes nouvelles, et puis les services aujourd'hui sont équipés. Nous avons fait quand même beaucoup d'efforts d'équipements. Les travaux que l'on a fait dans les bâtiments, vous l'avez vu par les graphiques, font baisser les consommations et c'est toujours des sommes significatives. Je suis relativement confiant.

Mon objectif en tant qu'Adjoint aux Finances c'est de faire plus 1,8 c'est clair, c'est-à-dire de ne pas provoquer l'effet ciseaux, enfin petit ciseau quand même, que donnait Madame PRAT tout à l'heure. Mais bon, le débat on en a parlé un peu Jean-Paul, le débat je crois qu'il ne se fera pas malheureusement d'ici la fin du mandat, mais il faudra bien qu'un jour, il y ait une municipalité, je dis ça pour tout le monde, c'est mon analyse personnelle, il faudra bien qu'un jour dans cette ville, cela s'est fait dans d'autres, qu'on se dise, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que les gens continuent à payer plus ? Faut-il augmenter les impôts ? Ou est-ce qu'il y a des choses à faire en moins ou différemment. Dans les services que l'on apporte aux gens, je parlais de l'école de musique tout à l'heure, c'est une charge importante et tout le monde étant satisfait, je ne pense pas que personne en veuille la fermeture demain. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois qu'effectivement c'est une question fondamentale. C'est ça un Débat d'Orientations Budgétaires et c'est ce que je regrette quand même, même si vous avez fait un peu mieux que votre collègue de Corbeil qui a pu mettre dix lignes lors du Conseil Municipal en donnant à peu près aucune information. Je pense que là c'est quand même beaucoup mieux, mais dans Débat d'Orientations Budgétaires, il y a le mot « orientations » et qui dit « orientations », dit « orientations des dépenses ». Ce que j'aurais aimé aujourd'hui, c'est que ces constats, qu'il va falloir faire un jour, puissent être faits. Je ne comprends toujours pas qu'au bout de quatre ans ou cinq ans maintenant de mandat, ces analyses ne puissent pas être faites au sein du Conseil Municipal. Donc aujourd'hui moi j'aurai attendu que vous me disiez : notre effort va porter dans tel axe parce qu'il y a une volonté politique, ou il y a des besoins avérés en augmentation. Et puis, puisque l'on a cet objectif de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus 2 ou 2,2% et bien les économies on doit les faire à des endroits où l'on estime pouvoir produire cet effort. J'aimerais, c'est une question aussi, puisque c'est un débat comme vous l'avez souligné, que vous puissiez nous dire que vous ne baisserez pas la garde, voir augmenter l'effort, par exemple donner des pistes. L'année dernière et nous en sommes très satisfaits, il y a eu un effort de fait sur le secteur scolaire. Nous l'avons vu au moment des présentations que vous avez faites tout à l'heure, c'était indéniable. Au niveau de l'investissement aussi, on le sait, donc c'était un axe où comme vous l'avez remarqué peut-être un peu tardivement et il est toujours trop tard quand même, là aussi vous avez récupéré une situation sinistrée en 2001 puisque le mandat précédent avait un peu oublié qu'il y avait des écoles à Mennecy. Donc là il y a eu un effort très significatif de fait, même si l'entretien laisse toujours à désirer. Mais pour le reste, il y a eu un effort significatif de fait, il faut le reconnaître. Alors, est-ce que vous allez amplifier cet effort sur un autre secteur ? Est-ce que vous allez enfin faire des économies sur des dépenses un peu comme dirait certain, un peu somptuaires et de prestiges et qui n'apporte pas vraiment de bien être à chaque citoyen de Mennecy, mais qui je dirais donne l'image qui vous flatte un petit peu en tant qu'équipe municipale ? Je ne sais pas quelles sont aujourd'hui vos pistes d'augmentation et de diminution pour maintenir cette situation budgétaire qui effectivement est moins pire que ce qu'elle était au départ. »

Bernard BOULEY : « Je pense que c'est plus à Monsieur le Maire de répondre. »

Jean-Paul REYNAUD : « Le Débat d'Orientations Budgétaires est un débat que Monsieur Le Maire devrait effectivement mener. »

Joël MONIER : « Bien, je crois que l'on a ouvert des pistes. Monsieur REYNAUD, le précisait fort bien au niveau des affaires scolaires. Vu l'ensemble des bâtiments que nous avons, je crois que l'on ne pourra pas baisser la garde. Il va falloir continuer dans cet objectif, au moins d'entretien. Nous sommes quand même partis, vous le disiez fort bien, vous

commencez une campagne bien avant nous, vous avez des expressions qui nous flattent, je veux dire par là qu'il est de notre intérêt à tous, ce qui est déjà l'une des missions primordiales d'un Conseil Municipal, de veiller à son enfance et à ses affaires scolaires. De ce côté là nous poursuivons. Je crois qu'il est aussi connu de tous, que dans l'axe de la Petite Enfance, nous avons aussi une progression qui est notable et que dans peu de temps, vous serez invités à venir voir comment évolue notre Maison de la Petite Enfance. Elle est importante je crois sur tous les plans, même si, certains ont, en ce moment, un instinct un petit peu de désinformation voir critique. Il est peut être bon de dire que si nous avons émis dans un document qui a été rendu public et je pense que si il a été rendu public c'est parce qu'on avait quand même la notion de l'information de nos administrés sur des perspectives d'avenir, et ces perspectives d'avenir s'appellent le PADD sur les dix ans, qui seront de 2005 à 2015. On y a bien montré nos intentions et la façon dont nous concevions la ville dans l'avenir sur des objectifs bien sûr. Nous n'y sommes pas tenu obligatoirement. Vous savez que c'est un document qui n'est pas opposable mais qui manifeste l'intention d'une équipe qui je crois depuis 2001 a marqué son homogénéité, même si nous avons quelques différences dans la façon d'aborder les problèmes. Mais il me semble qu'à la sortie de ce mandat on pourra dire qu'il y avait une équipe unique, qui a quand même réalisé des objectifs conséquents et que nous laissons derrière nous. Si nous laissons derrière nous, parce que j'espère que peut-être on s'occupera de la suite ! Alors nous pourrions mettre en valeur ce que nous avons déjà fait au niveau de notre bilan et que sur un bilan aussi bien assis, ensemble ,nous aurons des perspectives d'avenir qui seront plutôt flatteuses pour notre commune. »

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, vous avez dit plusieurs fois que le PADD n'est pas opposable. Mais je tiens à souligner quand même que le PADD a une valeur substantielle. Pourquoi ? Parce que tout ce qui a une valeur juridique qui est dans le PLU doit être cohérent avec le PADD, donc il n'est pas opposable mais il a une valeur. »

Joël MONIER : « Il est ce qu'on appelle prescriptible. Nous avons pour objectif de le réaliser sur les dix ans à venir. N'oubliez pas que sur les dix à venir il y aura quand même trois mandats : il y aura le nôtre, le prochain et que 2015 ce sera le troisième mandat en route. Alors je ne veux pas jouer les « Mire et Miroška » qui voient au-delà d'un certain nombre d'années et savoir comment sera le monde. Il a une façon d'évoluer en ce moment qui n'est pas particulièrement flatteuse. Donc j'espère que nous réaliserons tous cela. Surtout mes chers collègues, je suis un peu navré que certains s'appuient sur des documents qui sont en fait des perspectives plutôt heureuses pour notre commune, s'appuient dessus pour établir une politique. Cela alors que certaines fois, vous voyez Monsieur REYNAUD, je vais venir un petit peu de votre côté, et bien certaines fois ce qu'ils ont réalisé dans le passé n'étaient pas particulièrement flatteur et louable. La commune de Mennecy a cette chance, maintenant, d'être sortie un petit peu de la page des faits divers qui malheureusement à certaines années ont été certainement une devanture qui ne nous a peut-être pas toujours fait respecter, qui du reste encore nous porte un préjudice. Je ne fais pas une campagne électorale, mais je parle simplement comme tous ceux qui ont du bon sens et au moins un peu de mémoire, il faut savoir au moins réaliser quand même ce qui s'est passé dans le passé et essayer de s'améliorer pour la qualité de vie de notre bonne commune. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc, je reviens légèrement à la charge malgré toutes ces bonnes paroles où il y a un certain nombre de choses que nous pourrions dire nous même. Où faites- vous les économies de manière à pouvoir financer les efforts tout à fait louables que vous comptez faire sur le scolaire et la Petite Enfance par exemple ? »

Joël MONIER : « En fait, Monsieur REYNAUD, je crois que l'on est une ville d'habitants quand même gâtés. Malgré cela, pour tout habitant, tout administré, il y a une réflexion que l'on connaît bien vous savez, qui dit toujours : « J'y ai droit puisque je paye des impôts, et je paye cher ». Cela c'est facile à dire bien sûr. Ils demandent des services, nous, nous sommes quand même obligés malgré tout d'avoir un peu, de temps en temps, le pied sur le frein parce que donner des services, essayer de contenter sa population sans avoir un esprit électoraliste de bas terrain, il est bien évident que nous essayons. Mais je crois que l'équipe qui nous entoure, qui m'entoure, essaiera bien sûr de perfectionner et d'améliorer ce que l'on peut appeler l'ordinaire. Mais sur tous les tableaux, que ce soit notre vie associative, notre vie culturelle, notre vie sportive, là je crois qu'il y a quelques esprits un peu chagrin qui nous ont prêté le fait que nous allions faire une urbanisation sur un certain terrain. Cela nous porte à penser que, je ne sais pas, vraiment il y a des personnes qui ont une lecture un peu particulière et qui du moins ont des oreilles qui ne comprennent pas la même chose. Ou alors je n'ai pas un langage très académique, ce qui fait que j'ai du mal à être perçu. Donc sur l'ensemble, Monsieur REYNAUD, c'est vrai que concernant le point très bien évoqué par Bernard BOULEY tout à l'heure sur ce problème de l'école de musique, nous avons évidemment une situation qui nous est préjudiciable parce qu'on veut maintenir cette qualité. Et puis deuxièmement, parce que c'est une forme d'éducation et nous préférons bien sûr que nos enfants aillent jouer au conservatoire plutôt que de se trouver dans d'autres circonstances. Vous savez combien est douloureux ce problème parce qu'il ne faut pas non plus que l'école de musique devienne élitiste par l'argent. C'est un gros problème. Vous savez combien on a été un petit peu gêné dans nos augmentations qui ne nous apportent, peut-être, pas tout à fait les résultats que nous souhaitons. Mais enfin, on s'est attaché à conserver ce qui fait la gloire de notre école de musique, c'est-à-dire ce côté où tous les pupitres sont réunis pour pouvoir redonner à l'école de musique le côté orchestral qui est toujours recherché dans ce genre d'éducation.

Nous allons porter notre attention aussi sur la formation de notre personnel. Je crois que là c'est plutôt flatteur. Chaque année, il y a cette aimable soirée qui s'appelle les vœux de la municipalité au personnel. Là il y a une partie récréative qui est très intéressante certes, mais il y a également une partie valorisante pour notre équipe municipale pour avoir permis à notre personnel de s'enrichir et de suivre des formations avec les résultats plutôt éloquentes. Il y a bien d'autres exemples mais on ne va pas passer la soirée là-dessus ».

Jean-Paul REYNAUD : « Non, je ne vais pas insister sur ce texte là. Je voulais simplement reprendre, puisque visiblement c'est un sujet qui a été évoqué dans le document fourni en support de ce débat, le problème de l'école de musique. Je regrette moi qu'on focalise sur ce problème de l'école de musique sans regarder plus globalement la politique culturelle. Et je sais qu'il y a une délibération à l'ordre du jour en rapport un petit peu avec la situation difficile de ce secteur. Je me pose, et nous nous posons, quelques questions sur : qu'est-ce qu'il vaut mieux effectivement accepter ? Un peu plus de déficit pour l'école de musique qui objectivement est un outil de formation, d'éducation que nous souhaitons accessible à un plus grand nombre ? L'augmentation des tarifs est quand même préjudiciable même si il y a le quotient familial. Elle reste préjudiciable aux personnes les moins aisées de Mennecy, donc je pense que là vous avez augmenté trop fortement les tarifs l'année dernière. Vous n'avez sans doute pas très bien vu tout ça, ce qui se traduit par une baisse de fréquentation puisque vos recettes, vous l'avez dans le Compte Administratif, ont baissé. Les recettes réelles donc ce que paye les familles pour les inscriptions ont baissé entre 2004 et 2005, alors que vous avez augmenté très fortement le tarif moyen. Donc là il y a une réflexion à faire me semble-t-il, des ajustements possibles. Nous souhaiterions pour notre part que vous regardiez ce problème de l'école de musique sous un autre angle. En revanche, nous estimons qu'il y a, par rapport aux

résultats obtenus, sans doute des économies, des dépenses à faire dans d'autres axes culturels, autres que l'école de musique. C'est là qu'on peut avoir quand même des débats. On peut tous vouloir l'idéal, c'est-à-dire que tout ce qui existe culturellement à Mennecy et c'est vrai que c'est riche, continue d'exister. Mais il faut aussi regarder je dirais, l'efficacité sociale de l'argent qu'on met en place. Combien de personnes auraient envie de bénéficier du service qu'est l'école de musique et de l'éducation qui va avec ? Combien de personnes sont intéressées par d'autres aspects ? Je crains que les dépenses par utilisateur, les dépenses de la mairie, ne soient pas forcément toujours bien utilisées dans le domaine culturel. J'aimerais que ce débat, cette réflexion puisse être faite, parce qu'il y a là je crois, un axe important de réorientation de priorités au sein même du domaine culturel. Je regrette que vous focalisiez sur l'école de musique, parce que c'est plus facile, c'est vrai, l'école de musique. Je vois un total d'entrée d'argent, je vois un total de sortie et puis je me dis, je suis en déficit. Vous êtes en déficit sur les écoles aussi. Vous êtes forcément en déficit sur les écoles parce que vous n'allez pas dire Le Menneçois ne paye pas. Ce n'est pas l'utilisateur qui paye le service scolaire. La cantine est déficitaire aussi on le sait, mais c'est une volonté. Je pense que vous serez d'accord pour maintenir cela. Vous êtes d'ailleurs d'accord pour qu'on maintienne un déficit à hauteur de 500 000 euros si j'ai bien compris. »

Joël MONIER : « C'est ce qu'on appelle le raisonnable ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Il y a le raisonnable, mais il faudrait que vous regardiez, que vous fassiez cette analyse sur d'autres axes culturels. Peut-être sur quelques axes sportifs aussi je ne sais pas, je n'ai pas regardé en détail de manière à ce qu'effectivement il y ait l'efficacité de la dépense publique par rapport au bénéfice qu'en tire non pas la municipalité de Mennecy mais bien par les Menneçois, parce que ce sont ceux qui payent des impôts aussi. »

Joël MONIER : « C'est sûr, c'est sûr. »

Jean-Paul REYNAUD : « Voilà, cette réflexion me semble t-il n'est pas engagée. Je le regrette. Je trouve qu'un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est aussi l'occasion peut-être d'évoquer secteur par secteur les orientations budgétaires mais pas simplement globalement comme cela a été fait tout à l'heure avec les grands axes de ressources puis de dépenses. Finalement, vous n'avez pas présenté d'orientations ce soir ou pratiquement pas, je pense que c'est dommage. »

Bernard BOULEY : « Je voudrais simplement rectifier quelque chose, Jean-Paul sur l'augmentation des tarifs de l'école de musique. Nous avons augmenté fortement pour les gens qui étaient extérieurs à Mennecy, pas fortement pour les Menneçois. Et puis l'incidence de cette augmentation ne s'est faite sur le budget 2005 qu'à partir de septembre. Donc on n'a pas toute l'année. »

Joël MONIER : « On ne peut pas juger encore. Bien mes chers collègues y a-t-il encore quelques avis intéressants sur les orientations en relation avec notre Débat d'Orientations Budgétaires ? »

Jouda PRAT : « Moi j'aurai voulu une petite étude prospective, mais bon tant pis, peut-être pour l'année prochaine ? »

Joël MONIER : « Eh bien, on progresse, on verra cela. »

Jouda PRAT : « Fabrice nous fera ça »

Joël MONIER : « Bon, mes chers collègues, si on ne veut pas quand même aller trop loin dans la soirée, nous allons peut-être passer, toujours sous l'autorité de notre collègue Bernard BOULEY, au point suivant. »

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

7) Rapport sur l'utilisation des fonds de la DSU

(Pour plus de cohérence, le point 7 est présenté)

Bernard BOULEY : « Eh bien on l'a dit dans le Compte Administratif, puisque nous avons été bénéficiaire de la D.S.U en 2005, donc nous avons dépensé cet argent. Nous l'avons mis dans une décision modificative, et nous devons prendre une délibération pour valider cette dépense. Les travaux qui ont été faits avec cette dotation ont permis l'aménagement de sécurité sur les trottoirs pour 3 552 euros. L'amélioration de la signalisation pour 12 542 euros, les travaux dans les écoles, aux Myrtilles pour 2 981 euros, à l'Ormeteau pour 4 180 euros, à la maternelle de la Sablière, une aire de jeux pour 10 346 euros et la maternelle des Myrtilles pour une aire de jeux également 18 648 euros.

Joël MONIER : « Chers collègues, y a-t-il quelques interrogations sur ce sujet ?

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

4) Redevances gaz et électricité pour les logements communaux

Bernard BOULEY : « Actualisation des frais de chauffage pour les agents qui sont logés dans un logement de la ville : cela concerne deux personnes. Ce sont dans des logements pour lesquels les compteurs de gaz sont collectifs. Comme cela coûterait fort cher de les séparer, cette réactualisation est nécessaire, et en plus, elle ne va pas dans le bon sens pour la ville, mais dans le bon sens pour les locataires ! En effet, maintenant il y a une règle définie pour calculer le prix : on considère la consommation annuelle pour une famille de 12 50 Kwatts, on prend le prix du Kwatt en 2005, on ajoute l'abonnement et cela fait un coût annuel de 630 euros pour cette famille, donc cette délibération est prise un peu dans toutes les communes actuellement, permettra l'année prochaine de réindexer en fonction du prix du Kwatt sans en changer les règles. Mais cela fait faire des économies substantielles parce que je crois qu'avant ils payaient 850 euros ou quelque chose comme ça. Ça avait été fait un petit peu sans analyse. »

Joël MONIER : « Bien, pas de questions ? »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	26	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO
CONTRE	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

5) Acompte de subvention pour Espace Culturel

Bernard BOULEY : « Acompte de subvention à l'Espace Culturel de Mennecey : cette association disposait d'une trésorerie relativement significative ces années passées mais qui s'est étiolée. Nous ne cessons pas, il y a des personnes dans la salle qui le savent bien, de faire comprendre à nos associations que si on leur donne des sous, ce n'est pas pour prendre des SICAVE ou mettre à la Caisse d'Epargne ! Et vous savez qu'il y en a beaucoup qui font ça, qui ont des petits fonds de trésorerie de guerre qui ne sont pas utilisés pour leur association ! Ce n'est pas le cas de l'Espace Culturel, mais l'Espace Culturel pour lancer sa saison 2006, a besoin de réserver des spectacles et donc de verser des acomptes aux prestataires qui arriveront en septembre et les mois d'après. Il demande une avance sur subvention de 30 000 euros. Il a été demandé en Commission des Finances de justifier ces 30 000 euros. Il vous a été mis sur table un vrai plan de trésorerie que l'Adjoint à la culture a réalisé, donc qui justifie les besoins de ces 30 000 euros, sachant que ce n'est pas 30 000 euros de plus qu'on donnera au CAC. En effet, c'est à valoir sur la subvention annuelle. Cela se pratique relativement souvent ailleurs. C'est vrai que pour nous c'est la première fois. »

Joël MONIER : « Il y a toujours un déphasage entre la vie associative sur les budgets qui vont de septembre à septembre, alors que nous, nous sommes sur budget civil. Bien y a-t-il des questions, mes chers collègues, parce que nous avons déjà un peu parlé Culture ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Non, mais quand même une observation, pas une question. Premièrement, point positif, vous avez répondu à la demande que j'avais faite lors de la Commission des Finances de fournir un certain nombre d'éléments comptables, de justificatifs, donc c'est une bonne chose. Toutefois, on est un peu en décalage parce que j'aurais souhaité avoir une vision sur les 12 mois à venir, pas simplement sur les 6 mois, donc c'est un peu limite. Indéniablement cela montre qu'il y a un problème de trésorerie dans la dite association. Bon ceci dit, voter un acompte comme ça, ce n'est pas rendre service pour que les choses s'améliorent. Je souhaiterais moi, savoir ce que cette association prévoit pour ne pas être dans cette situation l'année prochaine à la même époque parce que je ne vois rien dans les documents qui nous ont été fournis, qui m'apportent beaucoup de garantie là-dessus. Je ne vois pas non plus qu'il y ait des évolutions notables de programmation, de méthode de gestion, de choses comme ça. Donc, donner un acompte de 30 000 euros qui, je le sens bien, est nécessaire pour la survie comptable de cette association, pose quand même un problème, vu que je crains qu'il n'y ait aucun engagement pour que la situation soit meilleure dans 12 mois. Deuxièmement, et c'était l'objet de la question que je posais tout à l'heure, sur le Débat d'Orientations Budgétaires, je ne vois pas du côté de la municipalité des éléments d'orientations qui me permettent de dire ce que vous comptez faire vis-à-vis de cette association pour que cette situation ne perdure pas.

Donc, pour ses raisons là, bien qu'effectivement il y a eu un effort, je dirai, de clarification, de clarté et de transparence, nous voterons « Contre » cet acompte. Ce d'autant plus que vous ne dites nulle part, de combien sera la subvention totale annuelle que vous prévoyez. Quelles sont les orientations en la matière, puisque le budget ne sera voté que dans un mois ? Je pense qu'il faut crever cet abcès. On ne peut pas continuer comme ça, vis-à-vis de cette association dans ces conditions là. Je pense que toute la politique culturelle au sens large, hors école de musique, est à mettre sur la table, et à rediscuter au sein de la seule Commission Culturelle, indépendamment de l'association qui est à part. La Mairie doit avoir une politique culturelle et doit avoir une position vis-à-vis de cette association. Or, elle n'est pas exprimée aujourd'hui.

Moi j'engage tous mes collègues à bloquer le système pour que rapidement cette réflexion se fasse et je vous propose de nous suivre dans un vote « Contre » cet acompte. On ne peut pas continuer comme ça vis-à-vis de cette association Espace Culturel dans les conditions actuelles. Donc nous voterons, mes collègues sont bien entendu libres de faire ce qu'ils veulent, mais moi personnellement en tout cas, je voterai Contre et je vous demande de me suivre sur ce vote. »

Joël MONIER : « Bien, y a-t-il d'autres questions, Monsieur MONTREUIL ? »

Pierre MONTREUIL : « Monsieur MONIER, moi je partage totalement l'analyse qui est faite par Jean-Paul REYNAUD, sur ce point comme sur tout le budget d'orientation. Je pense que sur l'école de musique en fin de compte il faut revoir aussi beaucoup de choses, de l'organisation, de la programmation, enfin la façon de penser autrement, donc moi je m'abstiendrai. »

Joël MONIER : « Y a-t-il d'autres questions ? »

Michel BOUCHERY : « Simplement, je voudrais dire qu'étant membre du Bureau de l'association et comme cela ressemble à un vote de subvention, je ne prendrais donc pas part au vote. Mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Jean-Paul, il faudra qu'un jour ou l'autre, rapidement, on en a déjà parlé d'ailleurs, on règle ce problème de l'Espace Culturel »

Joël MONIER : « Bien. Je note que Madame COLLET, vous ne prenez pas part au vote comme Monsieur BOUCHERY, et Alain CROULLEBOIS puisque vous faites également partie du bureau. »

Alain CROULLEBOIS : « Il n'y a pas forcément eu une baisse de fréquentation, il y a eu la baisse de fréquentation de certains spectacles, mais il y a aussi une évolution des coûts qui sont un peu imprévisibles surtout dans le domaine technique. On nous demande de plus en plus de choses à l'improviste et on ne peut rien faire là-dessus, car cela nous tombe dessus pratiquement quinze jours avant, et on peut pratiquement plus rien faire. Donc sur certains spectacles nous avons doublé certains coûts, c'est absolument aberrant. La baisse de fréquentation oui, on la constate sur ces deux mois. C'est mon analyse, elle n'engage que moi : il y a de plus en plus de salles de spectacles notamment Itteville, Corbeil et même Massy ; les gens partagent leurs sorties sur ces salles. C'est tout. »

Danièle MULLER (hors micro) beaucoup ont des abonnements à Corbeil, à Massy. Il faut se poser la question : est-ce que l'on doit conserver notre petite salle enclavée à Mennecy ? »

Jouda PRAT : « Mais quand même, quand on fait une programmation, on peut savoir combien on va payer tel artiste ou tel autre. Il y a un précontrat.. »

Alain CROULLEBOIS : « Non, jamais. Le précontrat ne contient uniquement que le cachet de l'artiste et de la troupe, il ne tient jamais compte des à côtés. Sur certains cachets, on multiplie par deux. Cela nous arrive au fur et à mesure, et ça on ne l'a jamais. Sans rentrer dans le détail technique, je peux vous le dire, mais vous le savez aussi, on a cette fameuse fiche technique, qui est jointe, si vous voulez à notre précontrat. La feuille technique n'engage personne. La seule chose qui nous engage c'est le contrat. Le contrat et le précontrat on le

signe et la feuille technique, elle, évolue pratiquement tous les mois jusqu'au jour du spectacle. »

Jouda PRAT (hors micro) « ...si nous n'avons pas les moyens d'engager tel artiste dans une salle petite, d'autant qu'il faut quand même rentabiliser.... »

Alain CROULLEBOIS : « Le mot « rentabiliser » en matière culturelle ! Personnellement, je ne pense pas, j'ai bien dit je ne pense pas, d'après ce qui a été vu pour les années à venir, je ne pense pas qu'on sera en déficit de manière beaucoup plus importante. »

Jouda PRAT (hors micro, inaudible) ...on va avoir à payer 50 000 euros, 100 000, 130 000 euros à payer, il y a un choix à faire... »

Alain CROULLEBOIS : « Mais le choix on le fait, on le fait avant, Madame PRAT, vous le savez parfaitement! »

Jouda PRAT : « Il y a des artistes pour lesquels on peut savoir plus ou moins à l'avance. Si, si Monsieur CROULLEBOIS ! »

Alain CROULLEBOIS : « Non, non Madame PRAT ! »

Jouda PRAT : « Et bien pour certains artistes, on peut savoir. Il y en a qui vous disent oui, tout dépend de votre salle si elle est grande, le nombre de vos spectateurs même si bon les artistes on sait, ça chicane plus ou moins! »

Alain CROULLEBOIS : « Vous savez, Madame PRAT, excusez-moi, on ne traite jamais avec un artiste, jamais, jamais. »

Pierre MONTREUIL : « Excusez-moi, à la Commission, je vous avais posé la question pour Serge LAMA. Je pense que pour Serge LAMA on doit pouvoir connaître avant le coût de la prestation ? »

Alain CROULLEBOIS : « On connaît le coût du cachet de l'artiste, pas le coût du dossier technique, jamais. »

Joël MONIER : « Bien, mes chers collègues, je pense que de toute façon, c'est un sujet qui mérite d'être débattu dans le cadre de la Commission Culturelle et je vous encourage à participer à cette commission »

Jouda PRAT : « Eh bien, je regrette quelque chose, Monsieur MONIER, c'est qu'on n'ait pas débattu de cela en Commission Culturelle, de ce problème, du problème des cachets. »

Joël MONIER : « On ne va pas pouvoir régler le problème culturel ce soir, mes chers collègues. »

Jouda PRAT : « A l'association, vous êtes informés, mais tout le monde ne fait pas partie de l'association. On peut être dans la commission, et ne pas être dans l'association ! C'est un choix. Il faut en débattre à la Commission Culturelle.»

Joël MONIER : « Alors, vous savez que nous avons fait des études sur d'autres perspectives, que la perspective concernant le biais de gérer l'Espace Culturel dans une association et que nous avons un peu travaillé sur ce sujet. Mais bon, je crois que c'est un effort permanent. Il faudrait qu'on en reparle, parce que c'est quand même un petit peu délicat. »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité**

POUR	20	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS
CONTRE	4	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND
ABSTENTION	8	Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
ABSENT	1	Sophie BERNARD

6) Ouverture d'un crédit en Investissement pour travaux d'urgence

Joël MONIER : « Bon, je crois qu'il doit nous rester un petit couplet, c'est l'ouverture d'un crédit. »

Bernard BOULEY : « C'est assez simple. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il aurait été bon que la personne qui a le pouvoir de Madame RYCKEBUSCH, ne vote pas pour elle, ça pourrait s'appeler de la gestion de fait. »

Joël MONIER : « Qui a le pouvoir ? »

Daniel PERRET : « J'ai voté pour moi, je n'ai pas voté pour Madame RYCKEBUSCH »

Joël MONIER : « Il a deux bras, il a voté d'un côté pour lui, il s'est abstenu avec le bras gauche ! »

Bernard BOULEY : « Donc un petit problème de chaudière, tout le monde est au courant. Vous savez que la chaudière de la maison de la rue de l'Arcade, où se trouve le service Animation, Coordination Jeunesse a rendu l'âme. Elle était effectivement très vieille, il faut donc la remplacer, mais tant que le budget primitif n'est pas voté, nous ne pouvons pas engager de dépenses d'investissement sauf à délibérer pour le faire.

Donc, on vous demande de bien vouloir avancer des crédits sur le budget 2006 pour 14 000 euros qui naturellement seront inscrits. »

Joël MONIER : « A votre bon cœur, pour deux services qui pour l'instant sont dans une situation un peu délicate en ce qui concerne les conditions de travail ; ils sont un petit peu serrés. Il y en a qui monte des étages en plus. »

Jean-Paul REYNAUD : « Comme cela nous embêterait que Madeleine prenne froid, on va voter Pour !! »

Chantal LANGUET : « Eh moi aussi j'ai froid ! »

Joël MONIER : « Et nous avons aussi du personnel. Pour la bonne santé du personnel, essayons rapidement de les laisser réintégrer le service de la maison de Monsieur Jean-Jacques ROBERT. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

Danièle MULLER : (hors micro) « Monsieur Le Maire, on change la chaudière, là, maintenant. Mais il y a deux ans, on a lancé une étude sur le devenir de la Maison Jean-Jacques ROBERT qui nous a coûté 200 000 francs, c'était en francs à l'époque et de tout le centre ville... ».

Joël MONIER : « Mais ce n'est pas perdu. Et on va arriver dans ce que l'on appelle des contrats triennaux, maintenant des quinquennaux. A l'origine cela entrait dans ce qui a été notre Contrat Régional et qui s'est transformé dans des contrats triennaux. Nous avons toujours dans nos coffres en secret, le devenir du centre ville. C'est une des perspectives d'avenir ma chère amie. »

Danièle MULLER : « Si c'est comme les études pour la bibliothèque... ! »

Joël MONIER : « Ah non, non, ça avance bien ça. Cela va être parfait vous allez voir !
Bon merci Bernard. »

Bernard BOULEY : « Simplement, avant de laisser la parole et pour répondre à la question de Jean-Paul REYNAUD : sur le premier tableau qui vous a été présenté tout à l'heure, Fabrice a refait le décompte. Si vous voulez le voir en fin de séance, le tableau était juste, il manquait simplement de précision au niveau du vocabulaire. »

Joël MONIER : « Déjà un grand merci à notre services des Finances, merci Bernard, merci au directeur, Fabrice SUIVENG.

On change maintenant de rapporteur, Monsieur PERRET piaffe d'impatience. Il va nous parler des travaux, en avant ! »

III) URBANISME – TRAVAUX **Rapporteur : Daniel PERRET**

7) Budget Eau Potable : Compte Administratif 2005 et Compte de Gestion du Receveur Municipal

Daniel PERRET : « Alors Budget Eau Potable, Compte Administratif 2005, section Investissement, vous avez en dépenses : 71 443 euros, en recettes : 30 997 euros, en déficit de l'exercice 40 445 euros, un excédent antérieur reporté de 73 755 euros ce qui donne un excédent de clôture de 33 310 euros. En section d'exploitation, en dépenses 78 110 euros, en recettes 71 759 euros, déficit de l'exercice 6 351 euros, déficit de clôture 6 351 euros, ce qui donne en excédent global de clôture 26 958 euros. Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que l'on passe au vote ? »

Daniel PERRET : « Monsieur Le Maire prend l'air. Madame LANGUET ? »

Monsieur MONIER quitte la salle le temps du vote de ce compte administratif.

Chantal LANGUET : « Nous allons procéder au vote de ce Compte administratif présenté par Monsieur PERRET. »

Madame LANGUET, Premier Adjoint, fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité le compte administratif 2005 budget eau potable et le compte de
gestion du receveur municipal**

POUR	20	André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Alain CROULLEBOIS, Geneviève RYCKEBUSCH
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO
ABSENT	3	Joël MONIER + pouvoir Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD,

Monsieur Le Maire reprend sa place.

Daniel PERRET : « Vous savez que le Compte de Gestion est celui du Percepteur, enfin du Receveur Municipal, donc je pense que le vote doit être le même, vous acceptez ? Bien. A présent, le budget assainissement. »

**8) Budget Assainissement : Compte Administratif 2005 et Compte de Gestion du
Receveur Municipal**

Daniel PERRET : « Le Budget Assainissement, en section d'investissement : 445 574 euros, en recettes : 321 090 euros, en déficit de l'exercice : 124 484 euros, un excédent antérieur reporté de 204 487 euros, un excédent de clôture de 81 003 euros. En section d'exploitation en dépenses : 162 898 euros, en recettes : 225 940 euros, excédent de l'exercice 63 042 euros, excédent de clôture : 63 042 euros, excédent global de clôture 143 045 euros. On va inviter à nouveau Monsieur Le Maire à aller faire un petit tour. »

Chantal LANGUET : « Nous allons donc procéder au vote du Compte Administratif du budget assainissement. »

Madame LANGUET, Premier Adjoint, fait procéder au vote.

Daniel PERRET : « Par contre le Compte de Gestion, je pense que vous pouvez l'approuver puisque c'est le même. Là, c'est le travail du percepteur, que vous approuvez, c'est tout. Mais ça vous êtes libre de faire votre choix. Même vote ? Bon. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la Majorité le compte administratif 2005 budget assainissement et le compte de
gestion du receveur municipal**

POUR	20	André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO
ABSENT	3	Joël MONIER, Sophie BERNARD, Geneviève RYCKEBUSCH

9) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de l'Ormeteau

(Les plans du projet sont affichés sur le mur de la salle, tenus par les cadres photos des divers Présidents de la République.)

Daniel PERRET : « Aménagement sécurité Ormeteau : le plan qui concerne le sujet, c'est sous le Président Chirac, pour ceux qui le souhaiteront à la sortie tout à l'heure, je pourrais faire quelques commentaires. Le Président n'y est pour rien, simplement il sert de support pour tenir le plan !!! Donc l'école de l'Ormeteau se trouve 9 rue de l'Ormeteau à Mennecey. Cette rue située dans un ancien quartier possède des trottoirs de faible largeur, obligeant les piétons, élèves et parents à emprunter la chaussée pour se rendre à l'école. La Municipalité a pour objectif de réaménager cette rue à l'image de l'aménagement réalisé dans le bas de la rue de la Sablière. La chaussée sera aménagée et ramenée à la largeur de 3 mètres, les trottoirs abaissés au niveau de la chaussée. Après ces travaux préliminaires, l'aménagement envisagé prévoit de poser des barrières pour séparer le trottoir de la chaussée et renforcer ainsi la sécurité des écoliers et de leurs parents. De la même manière, les potelets situés dans le bas de la rue de la Sablière seront déposés et remplacés par des barrières. L'aménagement proposé comprend donc la dépose des potelets, la fourniture et la pose de barrière du type IDF Croix de St André, la fourniture et la pose de panneaux de police et le marquage au sol. Ces deux projets, celui-là et le suivant que je vais vous présenter ensuite, ont été exposés aux enseignants, aux associations de parents d'élèves. Ils ont été présentés en Commission de Travaux, ils ont été présentés aussi aux Pompiers et à la société de cars STA qui ramènent les enfants le jour de la piscine. Est-ce que vous avez des questions ? »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

11) Aménagement de sécurité aux abords de l'école de la Sablière

Daniel PERRET : « Alors, c'est la même lecture en ce qui concerne l'aménagement de sécurité aux abords de l'école de la Sablière, même texte, et cela correspond au plan qui est à côté du Président Giscard D'Estaing cette fois-ci ! Le but est en fait de faire un point giratoire pour la Rue des Ecoles et la rue de la Sablière. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

12) Intégration dans le domaine public communal des V.R.D du lotissement " Le Hameau des Quatre Vents" Chemin aux Chèvres.

Daniel PERRET : « Ce lotissement a été autorisé en 1989, il est composé de 10 lots et desservi par le chemin aux chèvres. Par lettre en date du 28 avril 2004, l'Association Foncière Urbaine Libre « le Hameau des 4 vents » a demandé la reprise de la voirie et ainsi que les réseaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales et l'éclairage public par la commune. Après vérification de l'état de la voirie et des réseaux, il est possible de procéder à leur intégration dans le domaine public communal. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 décembre 2005 au 16 décembre 2005, le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions avec un avis favorable sur ce dossier. La présente délibération a pour but l'approbation de la rétrocession par l'Association Foncière Urbaine Libre à la commune de cette voirie, des réseaux d'assainissement et de l'éclairage public à leur intégration dans le domaine public communal, dossier consultable en Mairie-Annexe pour ceux qui le souhaitent.

Joël MONIER : « Des questions ? »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

13) Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement " Fort l'Oiseau "

Daniel PERRET : « Ce lotissement a été autorisé en 1971 ; il est composé de 18 lots rue du « Fort l'Oiseau ». Il a son accès et son débouché sur l'Avenue de Villeroy à Mennecey. Par lettre en date du 1^{er} avril 2004, l'Association Syndicale Libre « Fort Oiseau » a demandé la reprise de la voirie ainsi que les réseaux d'assainissement, eaux usées, eaux pluviales et d'éclairage public par la commune. Après vérification de l'état de la voirie et des réseaux, il est possible de procéder à leur intégration dans le domaine public communal. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 décembre 2005 au 16 décembre 2005, le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions avec un avis favorable sur ce dossier. La présente délibération a pour but la cession par l'Association Syndicale Libre à la commune de cette voirie, les réseaux d'assainissement et d'éclairage public et de leur intégration dans le domaine public communal. Le dossier est là aussi consultable en Mairie-Annexe. »

Joël MONIER : « Des questions mes chers collègues ? »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

14) Transfert du siège social des Associations Menneçoises du 7 rue de l'arcade,
au 65 Boulevard Charles de Gaulle

Daniel PERRET : « Le dernier point en ce qui me concerne. Certaines Associations Menneçoises avaient leur siège social au 7 rue de l'Arcade, adresse correspondant au bâtiment affecté à la Maison des Associations Loisirs et Culture, la MALC. Dans un avenant de la convention de la ZAC nommée Ferme de la Verville datant de 1971, un bâtiment municipal a été prévu et réalisé pour les Associations Menneçoises dont notamment les associations A.F.U.L, qui sont les A.F.U.L.S, au 65 Bd Charles de Gaulle. Ces dernières de facto, se sont vues transférer leurs sièges sociaux à l'adresse précitée. Cependant, et par ailleurs, certaines associations s'y sont agrégées et bénéficient également d'une adresse légale au 65 Bd Charles de Gaulle. Y ont été recensés en janvier 2006 pour ce transfert, les associations figurant sur la liste mise sur table. »

Joël MONIER : « On l'a modifiée, parce qu'il y en avait deux qui n'avaient pas encore répondu »

Daniel PERRET : « Donc, vous avez un petit papier sur table avec : la FNACA, l'Union Nationale des Combattants, Mennecy Accueil, Mennecy et son histoire, Bridge, Mennecy Animation Tourisme, les Sixties, Terre des Enfants, Trait d'union, Groupement Parents d'enfants, Groupement de Parents Indépendants, les AFULS, les A.F.U.L.S des Bouvreuils, l'A.F.U.L des Cailles, l'A.F.U.L du Château du Bel-Air, l'A.F.U.L des Lys, l'A.F.U.L des Myosotis, les Pâquerettes, les Villas de Mennecy.
Mon collègue, tu voulais intervenir tout à l'heure, Michel MARTIN ?

Michel MARTIN hors micro, inaudible.

Daniel PERRET : « D'accord Il n'y a pas eu de réponse à la lettre. Il y a une réponse administrative qui est à faire. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je vous confirme également que les trois associations FCPE ont leur adresse au 65 Bd Charles de Gaulle et comme elles n'ont jamais reçu de courrier de votre part. Je répète que la délibération dit : « des associations ont leur adresse au 65 Bd Charles de Gaulle, il y a la liste qui est jointe ». Or il y a un certain nombre d'associations qui ont leur siège social au 65 Bd Charles de Gaulle et qui ne sont pas listées dans la liste annexée. Voilà ! »

Joël MONIER : « Allez-y Monsieur LAFAYE. »

Jean-Louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « Je confirme qu'on est resté en complète conformité avec ce qu'a dit la Commission, donc ne font partie de la délibération que les associations qui ont répondu aux relances, parce qu'il y a eu quand même trois courriers, et c'est toujours pareil décidemment !. »

Jean-Paul REYNAUD : « A mon avis..., vous l'avez envoyé à la bonne adresse ?! »

Jean-Louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « Je pense que la personne qui s'en est occupé, excusez-moi l'expression « a ramé sur le sujet » mais enfin j'en resterai là, mais nous en sommes restés stricto sensu à ce qui a été décidé par la Commission. Donc font partie de la délibération les associations qui ont répondu et donné leurs statuts. »

Joël MONIER : « Bien. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne suis pas d'accord, Monsieur LAFAYE, excusez-moi, avec le libellé de la délibération, compte tenu de ce qui est annexé, parce que vous actez dans la délibération que les associations de la liste annexée, ont un siège social au 65 Bd Charles de Gaulle, en précisant que certaines associations étaient antérieurement domiciliées au 7 rue de l'Arcade Mais la liste que vous joigniez n'est pas la nouvelle liste des associations domiciliées au 65 Bd Charles de Gaulle, c'est simplement la liste d'une partie de ces associations parce que vous n'avez pas vérifié ce que nous vous avons demandé effectivement pendant la Commission. A savoir, vérifier auprès des associations qu'elles ont un acte administratif de transfert, c'est-à-dire un vote de leur Conseil d'Administration ayant transféré ou statué cette adresse au 65 Bd Charles de Gaulle. Donc à mon avis, votre liste telle qu'elle est présentée ne correspond pas à la délibération. Maintenant, je maintiens encore une fois et je suis bien placé pour cela puisque j'ai une épouse qui est présidente d'une de ces associations, elle n'a jamais reçu de la part de la Mairie de courrier demandant de confirmer que la FCPE Lycée avait son siège social au 65 Bd Charles de Gaulle. Donc je pense que vous êtes encore dans une phase où vous n'avez pas tous les éléments pour prendre cette délibération. D'autre part, on va vous demander quand même les motivations. Pourquoi prenez-vous cette délibération ? »

Joël MONIER : « Bon écoutez Monsieur REYNAUD, je pense qu'il n'y a pas le feu au lac, donc on va la reporter et la figoler. »

Jouda PRAT : « Oui »

Joël MONIER : « On va la réviser et j'espère que la prochaine fois on pourra donner satisfaction. »

Monsieur Le Maire annonce le report de la délibération.

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, juste une question puisque l'on est sur la rue de l'Arcade, la bibliothèque va déménager. Que vont devenir les locaux de l'ancienne bibliothèque ? »

Joël MONIER : « Pour l'instant, on cogite ! »

Jouda PRAT : « Vous cogitez ? »

Joël MONIER : « Oui »

Jouda PRAT : « Et vous n'avez aucune idée ? »

Joël MONIER : « Ca va, ça vient ! On a des idées, quelques unes, mais bon pour l'instant cela ne ferait qu'une rumeur, alors comme il y en a suffisamment, on ne va pas rajouter une rumeur au catalogue de ce qui traîne. »

Jean-Paul REYNAUD : « Pourquoi la rumeur ? »

Jouda PRAT : « La rue de l'Arcade ! »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est quoi la rumeur ? »

Joël MONIER : « On va laisser courir la rumeur, donc pour l'instant on ne va pas l'alimenter en supplément. »

Jouda PRAT : « Mais Monsieur MONIER, c'est une question de gestion là ! La bibliothèque va bientôt déménager, les locaux, qu'est-ce qu'on va en faire ? Quand même peut-on penser à cela ? »

Joël MONIER : « Madame PRAT, vous pouvez avoir des sujétions. »

Jouda PRAT : « Alors là, je n'y ai pas pensé ! Justement comme on ne nous demande jamais notre avis, et bien là, on est pris de court ! D'habitude on est concerté après la décision, et là c'est bien, la concertation est au préalable de la décision. Mais Monsieur MONIER, vous ne nous avez pas habitué à cela, donc je vais réfléchir. »

Joël MONIER : « Bon, je vais devenir démagogue ; je change aussi un peu avec le temps ! S'il vous plaît, on redevient sérieux. Je remercie notre collègue Daniel PERRET pour cette présentation de différentes délibérations et nous arrivons maintenant à un autre Daniel, Daniel BAZOT qui va nous parler des deux sujets intéressants. On y va ! »

IV) RESSOURCES HUMAINES **Rapporteur : Daniel BAZOT**

15)Création d'un poste de médecin de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet (12h/mois)

Daniel BAZOT : « La prochaine délibération concerne la création d'un poste de médecin 2^{ème} classe non titulaire, à temps non complet. Il s'agit d'un médecin qui exerce depuis de nombreuses années pour les crèches Jean-Bernard et la Ribambelle, qui est très apprécié et qui nous a demandé simplement de réduire son temps de travail de 20 heures à 12 heures. Donc nous présentons cette délibération pour pouvoir créer un poste à temps non complet de 12 heures par mois. »

Jean-Paul REYNAUD : « Mais il y avait un poste ouvert pour les 20 heures ? »

Daniel BAZOT : « Il n'y avait pas, en réalité, ni de poste ni de contrat depuis de très nombreuses années. Il était payé sur une indemnité 16 euros par heure de présence et c'est tout. »

Jean-Paul REYNAUD : « Indemnité qui était budgétée comment puisqu'il n'y avait pas de cadre d'emploi pour le payer ? Comment ça marchait ? C'est par curiosité, ça ne change rien, c'est bien de prendre la délibération »

Jean-Louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « On doit sûrement appeler cela la « tacite reconduction du passé », puisque c'est très à la mode ! Vous n'allez pas nous en vouloir de régulariser encore, moi je ne sais plus quoi faire ! »

Jean-Paul REYNAUD : « J'essaye simplement de comprendre comment on s'en aperçoit au bout de cinq ans c'est tout ! Je sais bien que cela date d'avant. »

Daniel BAZOT : « On s'en est aperçu depuis longtemps, mais comme il a demandé de réduire son temps de travail, on en profite pour lui faire un contrat. »

Joël MONIER : « Voilà, il en reste peut-être encore quelques uns, peut-être, On ne sait pas. »

Jean-Paul REYNAUD : « Dépêchez vous de les régulariser, on va vous reprocher de ne pas l'avoir fait ! »

Joël MONIER : « C'est vrai qu'on en a trouvé un tombereau, alors il y a du travail ! »

Daniel BAZOT : « Avez-vous des questions ? On peut passer au vote ? »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

17)Création d'un poste d'agent technique principal à temps complet

Daniel BAZOT : « Il est nécessaire de créer un poste d'agent technique principal à temps complet pour permettre la nomination d'un agent possédant des conditions pour obtenir un avancement de grade en 2006. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la création de ce poste à compter du 1^{er} avril 2006. C'est uniquement dans le cas d'une évolution de carrière. Ce n'est rien d'autre. La personne est actuellement employée par la commune depuis un certain nombre d'années. Avez-vous des questions ? »

Joël MONIER : « Y a-t-il des questions ? »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

V) TRANSPORTS

Rapporteur : Daniel BAZOT

18) Transfert de charges à la CCVE : transport scolaire de la Ferté-Alais

Daniel BAZOT : « Dans le cadre du transfert de la compétence Transports à la CCVE, la Ferté-Alais procède aux transferts de ses charges liées au transport scolaire des élèves de maternelles et de classes élémentaires à la CCVE. En effet, il s'agit ici de délibérer sur le transfert des charges des transports scolaires à compter du dernier trimestre 2005. Ce transfert à la charge a été voté lors du Conseil Communautaire du 11 octobre 2005. Une délibération portait sur le transfert des charges du dernier trimestre 2005, et une deuxième délibération concernait le transfert des charges globales à la CCVE. Les communes doivent maintenant délibérer à leur tour pour que ce transfert soit effectif.

Donc je vous rappelle qu'au départ de la création de la CCVE il y avait 15 communes, 2 sont venues ensuite les compléter. Donc la Ferté-Alais demande le rattachement de ses transports scolaires à la CCVE. »

Joël MONIER : « Questions ? »

Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'Unanimité**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Monique ROYER, Esther GIBAND, Christine COLLET, Claude GARRO, Michel BOUCHERY, Alain CROULLEBOIS, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Geneviève RYCKEBUSCH, Pierre MONTREUIL
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

INFORMATIONS :

- Compte rendu du Conseil Communautaire du 21 février 2006

Joël MONIER : « Merci mes chers collègues. Alors on se doit maintenant de vous faire la présentation du dernier Conseil Communautaire de la CCVE. Nous allons donc vous traiter, assez rapidement, les différents points qui ont été présentés le soir de cette réunion du 21 février. Différents points : tout d'abord un point finances, ça ne va pas quitter notre collègue Bernard BOULEY, qui va nous en parler un tout petit peu, en nous évoquant le Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes.»

Bernard BOULEY : « Pour les grandes lignes du Débat d'Orientations Budgétaires de la CCVE, tout d'abord, c'est le maintien au niveau des recettes du taux de taxe professionnelle. qui va, je vous le rappelle vers une convergence de 12,40%. La DGF sera augmentée de façon significative grâce à la prise de compétence des Ordures Ménagères. Mais pas tant qu'on pouvait l'espérer parce qu'il y a un syndicat, le SIRECOM, qui n'a pas pu être intégré avant la fin 2005. Toutefois, nous avons quand même une bonne évolution. Il y aura bien sûr une recette nouvelle, c'est la TEOM, mais il y aura des dépenses en compensation. Il est toujours prévu pour un montant identique de distribuer l'attribution de compensation. La Dotation de

Solidarité Communautaire sera inscrite dans le budget pour le même montant que l'année dernière, ce qui fait que les communes, à quelque chose près, devraient toucher la même chose. Dépenses de fonctionnement : elles devraient progresser d'environ 3% hors compétence ordures ménagères. Il y a déjà des gens embauchés pour traiter ce dossier des ordures ménagères. Il y a des recettes en face, le bilan sera sans doute fait.

Au niveau des programmes, concernant le transport, il est proposé de lancer une étude sur la mise en place d'un transport à la demande conformément aux attentes de nombreux élus. Il y a eu des Pour et des Contre. Le transport à la demande, c'est vrai que c'est bien pour les petites communes éloignées de tout, mais c'est peut-être un peu moins bien pour les communes qui ont un petit centre commercial. Emmener les gens sans arrêt à Carrefour ou à Auchan, après on s'étonne que les commerces meurent ! Ainsi le centre commercial du Bel-Air qui va bientôt fermer parce qu'on n'y va pas assez. Et c'est la deuxième tentative, alors il faut se poser la question : est-ce que l'on ferme les commerces du centre ville et on met des services de car pour emmener les gens ailleurs ? Ou est-ce qu'on souhaite maintenir le commerce du centre ville ? Je le dis, parce qu'en commission des finances j'ai dit exactement la même chose.

En ce qui concerne le développement économique, ils vont lancer l'étude sur Montvrain 2. Il y a en cours une étude préalable à la requalification des zones d'activités existantes que j'avais lancées. Nous avons des subventions du Conseil Général qui permettent, pour des zones industrielles un peu vieillissantes, de refaire un peu l'éclairage, refaire les trottoirs et surtout l'idée, c'est de refaire une signalétique commune de toutes les zones d'activités de la Communauté de Communes. Cela rentre dans un programme de subventions et les études sont en cours. Une politique également devrait être mise en place sur l'aide aux entreprises à partir de diagnostics individuels, pour les commerçants et les artisans. La Chambre de Commerce fait des diagnostics gratuits, mais ces diagnostics sont un petit peu « courts ». La CCVE, pour un nombre limité, pourrait attribuer une petite subvention pour les commerçants qui souhaitent aller dans ce sens. Et puis, il y aura également Essonne Expo qui se tiendra à Mennecey au mois d'avril. Voilà pour les affaires économiques.

Ensuite on parle des gens du voyage.

On doit acquérir 3 terrains, à Itteville, Ballancourt et Mennecey et commencer à construire les aires d'accueil.

Les actions de développement touristique et de promotion du territoire : il est prévu de réhabiliter des terrains de camping sur Vert-Le-Petit, Itteville et d'installer des chalets pour faire des logis de week-end.

Ensuite, les autres activités de la Communauté de Communes : c'est mutualiser les projets de moyens afin de rationaliser les services rendus à la population. Ainsi, une étude sur la mutualisation des moyens sera engagée en 2006. Les élus de la Communauté à travers les commissions seront invités à participer à l'élaboration de ce projet. Par exemple une idée a été donnée : beaucoup des communes de cette CCVE, ont des problèmes de nettoyage de voirie. Alors il y en a qui ont acheté des balayeuses, d'autres qui louent, d'autres qui sous traitent, etc....Donc une étude sera faite en 2006 pour voir si on ne pourrait pas avoir un service commun à toutes les villes c'est-à-dire mutualiser des moyens pour une action qui ne rentre pas facilement dans un principe de transfert de compétences. C'est ce qu'ils appellent les études de mutualisation des moyens, sans forcément qu'il y est une délégation de compétence totale du secteur concerné. Voilà les grandes orientations du Débat d'Orientations Budgétaires de la CCVE. Quelqu'un a dit tout à l'heure, que dans le nôtre, on n'avait pas beaucoup développé ; et bien là non plus, et j'en suis désolé. Voilà ce que j'avais à dire. »

Joël MONIER : « Bon parfait, merci Bernard.

Je vais vous lire la présentation d'un sujet fort complexe qui n'est toujours pas, je crois complètement élucidé à savoir la demande de sortie du SIRECOM, et d'entrée dans le SIREDOM. Donc je vous lis la note de présentation rapidement pour que vous ayez une idée de cette situation complexe.

« La compétence Elimination et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés ayant été officiellement transférée à la CCVE au 1^{er} janvier 2006, celle-ci a délibéré le 11 octobre 2005 pour solliciter sa sortie du SIRECOM. Mais sans en préciser la date dans la mesure où à cette période des problèmes de perception que rencontrent la CCVE ne se posaient pas.

Oui il y a actuellement un gros problème avec la TEOM que l'on va percevoir.

Afin de sortir de cette situation, le soutien, la solution à mettre en œuvre est toujours une sortie du SIRECOM, mais en effet au 1^{er} janvier 2007 de manière à permettre à la CCVE d'instituer la TEOM avant le 15 octobre 2006, pour effet au 1^{er} janvier suivant. Cette date correspond également à la prise d'effet pour les dix communes du SIRECOM, du marché passé par la CCVE pour la collecte. Une fois la sortie réalisée, la CCVE versera alors en direct la gestion de la collecte des déchets ménagers sur ces communes et percevra la TEOM. Par ailleurs parallèlement à cette procédure, la CCVE doit solliciter son adhésion au SIREDOM afin d'assurer la partie traitement de cette compétence. La date d'effet de cette adhésion doit être également sollicitée au 1^{er} janvier 2007. Donc, il était demandé et ça été voté bien sûr, les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à délibérer afin de :

- Premièrement : demander au SIRECOM de la Ferté-Alais de se prononcer au 1^{er} janvier sur la sortie 2007, de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, et d'engager le processus de consultation de ses collectivités adhérentes. »

Elles sont dix. Je vais vous les nommer.

- Demander au SIREDOM de se prononcer sur l'adhésion au 1^{er} janvier 2007 de la CCVE, représentant les communes d'Auvernaux, Ballancourt, Baulne, Cerny, Echarcon, la Ferté-Alais, Fontenay-Le-Vicomte, Itteville, Nainville Les Roches, Vert- Le- Petit et d'engager le processus de consultations de ses collectivités adhérentes sur cette adhésion

- Demander au SIREDOM de mener cette consultation parallèlement à celle permettant de régulariser l'entrée du SIRECOM de la Ferté-Alais de manière à ce que l'adhésion de la CCVE soit effective au 1^{er} janvier 2007

Et je termine en disant

- De demander en conséquence aux services d'Etat de procéder à la prise concomitante des arrêtés préfectoraux correspondants, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Voilà, si vous avez cinq minutes, vous venez lire ça, c'est très intéressant.

Nous arrivons au sujet suivant : la Culture. Transfert de la compétence culture, mon cher Alain. »

Alain CROULLEBOIS : « Il a été question du transfert de la compétence Culture. La Communauté exerce actuellement de plein droit en application de l'article L 5214-16 du CGCT, les compétences relevant des groupes suivants : Aménagement de l'espace, développement économique, création, aménagement et entretien de la voirie, élimination et valorisation des déchets à compter du 1^{er} janvier 2006. Une nouvelle compétence pourra être transférée à la Communauté, celle de la compétence Evènements Culturels ponctuels d'intérêts communautaires, le mot ponctuel est important, qui répondraient à des besoins aujourd'hui insatisfaits. La question du contenu de cette compétence, autrement dit de l'intérêt communautaire, a été discutée au sein de la Commission Culture, de la Commission

Intérêt Communautaire et du Bureau Communautaire qui ont adopté le principe de la définir de la manière suivante : événements culturels ponctuels d'intérêts communautaires :

- première proposition : étude, réalisation et financement d'événements culturels ponctuels dans les domaines suivants : musique, chant, danse, théâtre, peinture, dessin, patrimoine en relation avec la compétence tourisme, cinéma, vidéo. Ces événements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'accord préalable de ou des communes concernées.

- le deuxième point c'est l'organisation et le financement du dispositif « plan de lecture » en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées. Puis, la suite de la délibération prévue, c'est que sous réserve que le Conseil Communautaire adopte cette proposition, une consultation des communes sera engagée. L'obtention de la majorité est requise pour que la compétence soit transférée et ensuite on vous demandera d'approuver donc le transfert au profit de la Communauté, en reprenant exactement tous les points que je viens de vous citer. »

Joël MONIER : « Alors là mes chers collègues, donc nous nous sommes prononcés en nous abstenant au sujet de cette présentation de délibération dans le cadre de cette séance de Conseil Communautaire. En effet, nous trouvons que les éléments vont beaucoup trop vite. Et que ma foi, nous n'avons pas le temps, nous, de pouvoir nous pencher sur des sujets aussi importants que ceux évidemment impliquant de signer un transfert de compétence. Donc là nous sommes partis maintenant pour trois mois et vous savez comment cela se passe puisque nous avons déjà fait le petit jeu avec les ordures ménagères. C'est le même système. Présentation dans trois mois lors d'un conseil municipal après que vous ayez bien pris connaissance de ce texte que je vous demanderai donc de bien apprécier, de pouvoir en discuter au niveau de chacun des groupes. Après nous aurons donc à voter. Vous savez quel est l'honneur de Mennecy dans le cadre de ce vote, puisque nous avons de part le nombre d'habitants par rapport à la totalité des habitants sur la Communauté de Communes, nous avons ce que l'on appelle un droit de veto. Ce n'est pas facile à porter, il ne faut pas croire que c'est très amusant de savoir qu'on engage la totalité de la Communauté de Communes par le simple vote de notre commune. Mais bon, c'est comme ça, c'est la loi. Donc le vote se résume à vous demander de vous prononcer au cours d'un conseil municipal, après que nous ayons donc débattu sur ce sujet « culturel restreint » puisque ce n'est pas une compétence dans son ensemble, c'est un intérêt communautaire qui est défini dans le cadre de ce texte que vient de vous lire Monsieur CROULLEBOIS. Nous aurons donc à nous prononcer au cours d'un conseil municipal. Il en est de même vous savez, c'est en cours de route, vous l'avez du reste sur la table, pour la compétence sport. Nous en débattons lors du conseil municipal du 29 mars. »

Jean-Paul REYNAUD : « Quelle a été votre position pour la compétence sport ? »

Joël MONIER : « Sur le sport, nous nous sommes aussi abstenus et nous avons fait une proposition différente qui est sur la table, dont vous pouvez prendre connaissance. Je vous l'ai agrémentée d'un petit mot qui dit que dans cette lettre je précise à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes, Monsieur Patrick IMBERT, que cette nouvelle délibération qui est proposée au vote, et bien c'est une délibération qui a été faite en commun par nos deux directions, la Direction de la CCVE et la Direction de notre commune, c'est-à-dire Madame Catherine GERVY et Monsieur Jean-Louis LAFAYE. Il semblerait qu'il y ait un consensus qui se généralise sur cette compétence telle qu'elle est présentée sous cette forme de délibération. Mais pour l'instant nous sommes quand même en attente de savoir si la Communauté de Communes va persister dans le fait de voter sur la première délibération,

c'est-à-dire la délibération initiale qui a été sujette à un vote, ou si elle va donc prendre en considération le fait que nous avons fait une autre proposition qui nous semble, disons, plus juridiquement valable. »

Michel BOUCHERY : « Est-ce qu'on peut avoir le texte de la première délibération ? »

Joël MONIER : « On vous le soumettra. »

Jean-Paul REYNAUD : « Globalement, quel était le problème ? »

Joël MONIER : « Il était surtout un peu restrictif sur le problème du scolaire notamment, alors que là, on aborde le scolaire mais on parle plus d'une politique générale sur le sport aussi en relation avec l'unicité qui fait que, et bien c'est la Communauté de Communes qui dans le cadre de sa commission du sport, décide de pouvoir créer sur l'ensemble des 17 communes un site qui s'adapte à un sport qui va être en quelque sorte un peu privilégié, qui recevra les scolaires et les associations. Vous prenez connaissance de ce sujet avec le document sur la table.»

Jouda PRAT : « Monsieur MONIER, j'espère quand même que se ne sera pas à bulletin secret et j'espère que tout le monde pourra débattre parce que si on refait la même histoire que les ordures ménagères ça ne serait pas intéressant. Il vaut mieux en débattre.»

Joël MONIER : « On verra cela dans le temps, Madame.»

Jouda PRAT : « On vous prépare au débat quand même. Il faut se préparer au débat, que ce ne soit pas un vote secret. »

Joël MONIER : « Bien alors ceci dit, nous arrivons maintenant au développement économique.

Rapidement je vous dis ce qu'il en est ; je vous lis juste un peu le début, parce que le reste ne vous apportera pas grand-chose : « Afin de compléter l'action déjà lancée par la C.C.I Essonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie, portant sur des aides à la réalisation de diagnostics commerciaux individuels, la CCVE se propose de renforcer le partenariat avec la C.M.A , c'est-à-dire la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne, au travers de ce même type d'actions réservées cette fois aux artisans. Donc c'est privilégier le développement économique.

Nous arrivons maintenant à la délibération sur le personnel. La Communauté de Communes avait donc engagé une technicienne dans le cadre des ordures ménagères, plus spécifiquement dans le cadre de la redevance spécifique. Vous savez que nous sommes à la T.E.O.M, mais qu'il y a une redevance spécifique en relation avec les industriels et les commerçants, donc cette personne qui a été prise dans le cadre d'un contrat de technicienne va donc être inscrite dans le cadre d'un contrat d'attaché.

Donc voilà, en quelque sorte on a délibéré à ce sujet.

Nous arrivons maintenant à la participation citoyenne dont Madame LANGUET va vous dire, en deux mots, ce qu'il en est. »

Chantal LANGUET : « Cette commission citoyenne s'est installée en octobre 2004 et elle a commencé à travailler en avril 2005. Elle vient de nous faire trois propositions, sous forme d'objectifs.

La Communauté de Communes souhaite orienter son action en direction des citoyens en étant à leur écoute en cherchant à connaître leurs attentes et besoins. La participation des citoyens peut se mettre en place au travers de différents moyens. La possibilité d'ouvrir les Conseils Communautaires aux questions du public, dans l'intérêt général et à l'appréciation du Président, peut également intervenir dans le recueil des attentes et des besoins de la population, aujourd'hui au travers d'une enquête sous la forme de Q.C.M et la mise en place d'un Conseil communautaire de jeunes.

Ont été acquis sans aucune discussion les deux premiers points : possibilité d'ouvrir les conseils communautaires aux questions du public et donc l'enquête QCM que j'ai sous les yeux. Elle devrait être diffusée par la CCVE, par divers moyens, sur ses parutions, « Horizon CCVE », déposée également dans nos mairies, et puis également le questionnaire se trouvera sur le site de la CCVE.

Et donc le troisième point, là où Mennecy est intervenue, c'est la création du Conseil Communautaire de jeunes.

Là, sachez que j'ai pris la parole. Je m'étais entretenue précédemment avec Monsieur IMBERT de manière à lui expliquer un petit peu ma manière d'intervenir, et j'avais tout à fait son soutien. Comme je l'ai dit, je pense que la citoyenneté passe par la démocratie et que donc à ce titre, chacun est en droit de s'exprimer. Donc Mennecy est tout à fait d'accord sur le fond, de faire participer les jeunes à ces actions. Par contre, j'ai regretté diverses choses au niveau de la forme. Déjà, il y avait quelques erreurs au niveau de l'âge requis, 14/17 ans inclus, mais on ne parlait que des jeunes de collège et j'ai fait remarquer que 17 ans inclus, c'était des jeunes de lycée. Donc je souhaitais que les lycées soient également informés de cela. La deuxième remarque que j'ai faite, c'est en terme de calendrier c'est-à-dire qu'on l'a voté la semaine passée et la promotion devait démarrer aujourd'hui. Pour le moment d'ailleurs je n'ai rien, avec des élections courant du mois de mai, avant le 30 mai. J'ai fait remarquer que les jeunes concernés étaient tous en préparation de Brevet des Collèges ou alors en préparation baccalauréat français ou baccalauréat général et que nous devrions plutôt entrevoir un autre calendrier : préparer cette action dès maintenant jusqu'à la fin de l'année, mais pour des élections, tranquillement comme les conseils de parents d'élèves, dans le courant du mois d'octobre. Donc cela a été la deuxième remarque de Mennecy. Et la troisième remarque de Mennecy qui nous tenait vraiment à cœur, et qui me tient vraiment très à cœur, c'est le quota représentatif des jeunes par commune. Le rapporteur de cette commission a fait valoir deux délégués par commune, l'expression qu'il a employée « à l'instar des statuts du conseil d'adultes ». Donc, on lui a fait remarquer qu'à l'instar du conseil d'adultes, c'était au prorata du nombre d'habitants. Et j'ai essayé de défendre le fait que les communes étaient en droit effectivement d'avoir un nombre de représentants jeunes, en fonction de leur population. Cela n'a pas été admis.

Alors pour ma part j'ai dit oui pour le fonds mais j'ai dit non pour la forme. Mais nous avons fait savoir et j'ai été très claire et je l'ai écrit et je crois d'après ce que l'on m'a dit, ça été très bien compris, il y aura des représentants de Mennecy dans ce conseil. Je l'ai présenté en début de semaine à la Commission Sports et Jeunesse. Nous y tenons beaucoup. Ces jeunes seront accompagnés par des personnes qui le souhaitent. Il n'y en aura que deux mais on va les aider suffisamment pour que les deux valent quatre ou six ! Voilà, mais nous nous sommes ralliés au vote de l'assemblée. J'avais demandé un quota, sans droit de veto, de manière à laisser assez large la chose. L'assemblée en a décidé autrement, et bien il fallait s'y plier. »

Joël MONIER : « Je voudrais signaler que le dernier week-end de ce mois de mars est important. Je souhaite que vous soyez bien tous présents pour accueillir nos collègues de Renningen. En dehors du fait que nous aurons aussi, ce qui est toujours très agréable, le Bourgmestre Monsieur Wolfgang FAISST, il est possible que le Landrat du Kreis de

Böblingen , le Préfet si vous préférez, donc l'ancien maire, l'ancien Bourgmestre de Renningen, Monsieur MAÏER soit parmi nous. Donc vous avez aussi sur vos tables la totalité du programme que je vous demanderai de suivre si possible au moins au niveau du Conseil Municipal. »

Jean-Paul REYNAUD : « Petite remarque de détail dans le courrier que les élus ont reçu les invitant à participer, il y avait me semble t-il une maladresse. »

Joël MONIER : « Ah bon ? »

Jean-Paul REYNAUD : « La formulation laissait entendre que, pourrait participer aux festivités, au programme, à la totalité du programme, seulement les gens qui accueilleraient et hébergeraient des représentants de Renningen. Donc, je voulais que vous précisiez bien que tous les conseillers municipaux sont bien invités à la totalité de ce qui est prévu dans ce programme, sinon ce serait un peu dommage que ce soit un échange de conseillers municipaux. »

Joël MONIER : « Bien ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que vous pouvez préciser cela ? »

Joël MONIER : « Je vous le préciserai. De toute façon vous savez que c'est très important pour nous. Vous le comprendrez en particulier concernant le conseil municipal extraordinaire qui aura lieu le matin entre 9H00 et 11H30 et qui se poursuivra par la visite de la crèche Jean-Bernard, puisque vous savez que le sujet est la Petite Enfance et l'Enfance.

Je voudrais bien savoir quels sont ceux qui nous feront le plaisir et l'honneur d'être présents à ce conseil municipal. Signalez votre présence à Madame LEDUC assez rapidement. Vous savez combien il est difficile d'organiser une manifestation, et pour aussi montrer à nos amis Allemands que nous sommes organisés, que ce n'est pas un privilège au-delà du Rhin. Bien, ceci dit, je demanderai à Madame MULLER : vous nous faites le final ? »

Danielle MULLER : « Je voulais vous faire part de ma surprise. Au conseil d'administration du CCAS mes collègues et moi, vous étiez partis Monsieur Le Maire, nous avons été assez surpris que deux fois de suite dans les deux bulletins municipaux, vous fassiez de la publicité pour le voyage au Canada. La dernière fois, vous marquez « sous l'égide du CCAS ». Or, il n'a jamais été décidé cela. Oui, c'est écrit noir sur blanc « sous l'égide du CCAS ». J'aimerais que vous fassiez un rectificatif. »

Joël MONIER : « C'est une coquille ! »

Danielle MULLER : « On a jamais dit ça, donc ça prête à confusion, parce que les gens appellent le CCAS en disant : « Je m'inscris au voyage en Alsace ou au Canada ? » Donc on n'a jamais quand même décidé cela.»

Joël MONIER : « Excusez-moi, c'est une coquille, et je ne fais aucun reproche à notre service communication, dont vous connaissez l'efficacité. »

Danielle MULLER : « Donc je voulais vous faire préciser cela. Enfin, maintenant peut-être que le mal est fait, ça fait deux fois de suite que c'est publié. D'autre part, dans le budget prévisionnel du CCAS figure une somme que nous devrions payer : 1 500 euros pour la décoration de la salle socio culturelle en vue du repas des personnes âgées. Je trouve cela assez sidérant parce qu'on nous a expliqué que pour le marché de Noël, on faisait une décoration et qu'on en profitait donc on devait participer à cette décoration. Je trouve cela d'une mesquinerie ! »

Madeleine FIORI : « C'est au CCAS que vous vous adressez ou bien à moi ? »

Danielle MULLER : « Dans le budget prévisionnel du CCAS.... »

Madeleine FIORI : « Oui. »

Danielle MULLER : « Est prévue une somme de 1500 euros ! »

Madeleine FIORI : « Oui. »

Danielle MULLER : « Pour la décoration ? »

Madeleine FIORI : « Oui et j'en remercie le CCAS d'ailleurs »

Danielle MULLER : « Mais je suis désolée, à quel titre ?! »

Madeleine FIORI : « Et bien je vais vous le dire. Tout simplement sur ce marché de Noël, je crois que je vais avoir ma commission animation très prochainement, donc les chiffres seront donnés, la décoration coûte relativement chère, et cette décoration de scène nous la gardons, nous la préservons pour que le CCAS... »

Danielle MULLER : « Pour les vœux du maire ! »

Madeleine FIORI : « Laissez moi terminer ! Pas pour les vœux du maire, bien sûr que non, c'est fini..... S'il vous plaît, est-ce que vous voulez me laisser terminer ?! »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est des mesquineries, on va arrêter là-dessus. Monsieur le Maire, je vous fais une proposition constructive, je vous demande d'augmenter la subvention du CCAS de 1500 euros ! Et on n'en parle plus ! Comme cela les choses seront claires. C'est des bêtises de faire payer au CCAS sa quote-part de quelque chose de l'animation de la commune ; il n'a pas cette vocation ! »

Madeleine FIORI : « Monsieur REYNAUD ! C'est ennuyeux que vous ne me laissiez pas terminer ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Vous dépensez de l'argent pour ça. Non je ne vous laisse pas parler parce que c'est mesquin, et qu'effectivement c'est bête ! »

Madeleine FIORI : « Il ne faut pas oublier une chose, Monsieur REYNAUD : c'est aussi le budget de la commune. Ce budget de la commune, il est éclaté en... »

Jean-Paul REYNAUD : « Vous réalisez, de fait, une réduction de 1500 euros de la subvention, ce n'est pas bien!! »

Madeleine FIORI : « Non, non, non... »

Joël MONIER : « Quel beau final, quel beau final ! »

Marie-Claude RASCOL : (hors micro) «... Je ne suis pas d'accord ! Si je devais réaliser la décoration moi-même, il faudrait que j'allonge la même somme que Madame FIORI ! »

Danielle MULLER : « Et bien on aura un droit de regard, Madame RASCOL sur le prestataire et sur le coût total de cette décoration. Avant comment on faisait ? »

Madame RASCOL (hors micro) « Avant on passait la journée avec mes employées, sur des échelles, à accrocher... »

Danielle MULLER : « Mais maintenant, il y a la décoration qui est faite pour le marché de Noël. »

Madeleine FIORI : « Mais vous savez Madame MULLER, moi si on me donne un budget Animation suffisant, ça ira bien aussi. Mais comme à chaque fois on me « titille » très largement là-dessus, et bien on fait ce qu'on peut. Madame RASCOL et moi sommes parfaitement d'accord sur ce principe. »

Danielle MULLER : « Bien évidemment, ça je me doute bien que vous n'allez pas vous tirez dans les pattes ! »

Joël MONIER : « Mesdames, mesdames ! »

Michel BOUCHERY : « En fait, ce problème rejoint le problème que j'avais soulevé l'année dernière et que j'ai encore soulevé en commission culture, les associations qui demandent une subvention pour pouvoir utiliser la salle socio culturelle. Donc en fait, on prend sur le budget de la Culture, pour remplir autre chose. C'est ridicule ! C'est toujours l'argent de la commune qui tourne. Alors arrêtons de donner une subvention aux associations, et prenons le directement à la base, trouvons une autre solution. »

Madeleine FIORI : « Monsieur BOUCHERY, il n'y a pas de subventions aux associations là ! On n'est pas du tout dans le même contexte. »

Joël MONIER : « Allez, allez mes chers collègues, allez voilà ! Allez c'est bon ! Bonne soirée. »

Signatures PU
du 1/03/06

Monsieur Le Maire lève la séance à 22h10.

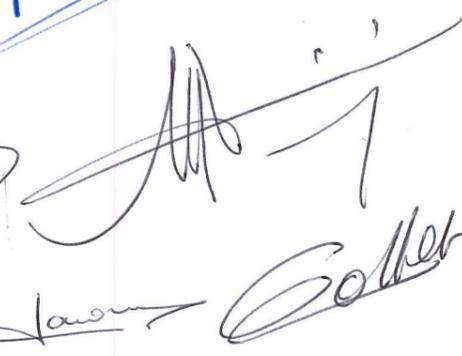


J. P. ROYNAUD
Baudouin

Le Maire,
Joël MONIER.


J. P. ROYNAUD
Baudouin

Baudouin

Baudouin

Baudouin

Baudouin

Baudouin

Baudouin

Baudouin